First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Human Rights

Chair:
The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Monday, June 19, 2006

Issue No. 5

Fourth meeting on:
The rights and freedoms of children

INCLUDING:
THE SECOND, THIRD, FOURTH AND FIFTH REPORTS OF THE COMMITTEE
(Budget authorisation 2006-2007 for special studies on Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children; to invite the Minister of Indian and Northern Affairs Canada to update the committee on actions taken concerning the recommendations contained in committee's report entitled *A Hard Bed to lie in: Matrimonial Real Property on Reserve;* to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations and to examine the hiring and promotion practices of the Federal Public Service)

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
trente-neuvième législature, 2006

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Droits de la personne

Présidente :
L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Le lundi 19 juin 2006

Fascicule n° 5

Quatrième réunion concernant :
Les droits et libertés des enfants

Y COMPRIS :
LES DEUXIÈME, TROISIÈME, QUATRIÈME ET CINQUIÈME RAPPORTS DU COMITÉ
(Autorisation budgétaire 2006-2007 pour les études spéciales sur les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants; pour inviter le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada à faire une mise à jour au comité des actions prises concernant les recommandations incluses dans le rapport du comité intitulé *Un toit précaire : Les biens matrimoniaux situés dans les réserves*; pour examiner les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière des droits de la personne et pour examiner les pratiques d'embauche et de promotion de la fonction publique fédérale)

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

44101

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Sharon Carstairs, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Dallaire	Lovelace Nicholas
* Hays (or Fraser)	Munson
	Nancy Ruth
Kinsella	Pépin
* LeBreton, P.C. (or Comeau)	Poy

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Mercer substituted for that of the Honourable Senator Pépin (*June 16, 2006*).

The name of the Honourable Senator Zimmer substituted for that of the Honourable Senator Dallaire (*June 19, 2006*).

The name of the Honourable Senator Pépin substituted for that of the Honourable Senator Mercer (*June 20, 2006*).

The name of the Honourable Senator Dallaire substituted for that of the Honourable Senator Zimmer (*June 20, 2006*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

Vice-présidente : L'honorable Sharon Carstairs, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Dallaire	Lovelace Nicholas
* Hays (ou Fraser)	Munson
	Nancy Ruth
Kinsella	Pépin
* LeBreton, C.P. (ou Comeau)	Poy

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Mercer est substitué à celui de l'honorable sénateur Pépin (*le 16 juin 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Zimmer est substitué à celui de l'honorable sénateur Dallaire (*le 19 juin 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Pépin est substitué à celui de l'honorable sénateur Mercer (*le 20 juin 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Dallaire est substitué à celui de l'honorable sénateur Zimmer (*le 20 juin 2006*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, June 19, 2006
(6)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day, at 4:03 p.m., in room 257 East Block, the Honourable Raynell Andreychuk, Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Carstairs, P.C., Kinsella, Lovelace Nicholas, Mercer, Munson, Nancy Ruth and Zimmer (8).

In attendance: Laura Barnett, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee continued its consideration of Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. (*For complete text of Order of Reference see Proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

Assembly of First Nations:

Angus Toulouse, Ontario Regional Chief;

Jonathan Thompson, Director, Social Development, Education and Languages.

Chief Toulouse made a statement and together with the other witness answered questions.

At 5:17 p.m., the committee was suspended.

At 5:25 p.m., pursuant to Rule 92(2)(e) the committee proceeded in camera to discuss its future draft agenda.

At 5:56 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 19 juin 2006
(6)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 16 h 3, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Carstairs, C.P., Kinsella, Lovelace Nicholas, Mercer, Munson, Nancy Ruth et Zimmer (8).

Également présente : Laura Barnett, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité poursuit son examen des obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Assemblée des Premières nations :

Angus Toulouse, chef régional de l'Ontario;

Jonathan Thompson, directeur, Développement social, éducation et langues.

Le Chef Toulouse fait une déclaration puis, aidé de l'autre témoin, répond aux questions.

À 17 h 17, le comité interrompt ses travaux.

À 17 h 25, conformément à l'alinéa 92(2)*e*) du Règlement, le comité poursuit ses travaux à huis clos pour discuter de son programme à venir.

À 17 h 56, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Vanessa Moss-Norbury

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Thursday, June 22, 2006

The Standing Senate Committee on Human Rights has the honour to present its

SECOND REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Thursday, April 27, 2006, to examine and report upon Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children, respectfully requests for the purpose of this study that it be empowered to engage the services of such counsel, technical, clerical and other personnel as may be necessary and to adjourn from place to place within Canada for the purpose of its study.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules,* the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that Committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

RAPPORTS DU COMITÉ

Le jeudi 22 juin 2006

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité, autorisé par le Sénat le jeudi 27 avril 2006 à étudier, afin d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants, demande respectueusement qu'il soit, aux fins de ses travaux, autorisé à embaucher tout conseiller juridique et personnel technique, de bureau ou autre dont il pourrait avoir besoin ainsi que la permission de se déplacer d'un lieu à l'autre au Canada aux fins de son étude.

Conformément au Chapitre 3:06, section 2(1)c) du *Règlement administratif du Sénat,* le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

La présidente,

A. RAYNELL ANDREYCHUK

Chair

STANDING SENATE COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

SPECIAL STUDY ON THE RIGHTS AND FREEDOMS OF CHILDREN

APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2007

Extract from the *Journals of the Senate* of April 27, 2006.

The Honourable Senator Raynell Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Keon:

That the Standing Senate Committee on Human Rights be authorized to examine and report upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children.

In particular, the Committee shall be authorized to examine:

Our obligations under the United Nations Convention on the Rights of the Child; and

Whether Canada's legislation as it applies to children meets our obligations under this Convention.

That the papers and evidence received and taken on the subject during the Thirty-eighth Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee present its final report to the Senate no later than December 31, 2006 and that the Committee retain until March 31, 2007 all powers necessary to publicize its findings.

The question being put on the motion, it was adopted.

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

ÉTUDE SPÉCIALE SUR LES DROITS ET LIBERTÉS DES ENFANTS

DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2007

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 27 avril 2006.

L'honorable sénateur Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Keon,

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit autorisé à examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

Le Comité demandera plus particulièrement l'autorisation d'examiner:

les obligations qui sont nôtres en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant;

si les lois du Canada qui s'appliquent aux enfants respectent les obligations qui sont nôtres en vertu de cette convention.

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus sur la question par le Comité au cours de la première session de la trente-huitième législature soient déférés au Comité;

Que le Comité présente son rapport final au Sénat au plus tard le 31 décembre 2006, et qu'il conserve jusqu'au 31 mars 2007 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

SUMMARY OF EXPENDITURES

Professional and Other Services	$ 98,010
Transportation and Communications	151,636
All Other Expenditures	12,700
TOTAL	$ 262,346

The above budget was approved by the Standing Senate Committee on Human Rights on Monday, June 12, 2006.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

Date

A. Raynell Andreychuk
Chair, Standing Senate Committee on Human Rights

Date

George J. Furey
Chair, Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Services professionnels et autres	98 010 $
Transports et communications	151 636
Autres dépenses	112 700
TOTAL	262 346 $

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des droits de la personne le lundi 12 juin 2006.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Date

A. Raynell Andreychuk
Présidente du Comité sénatorial permanent des droits de la personne

Date

George J. Furey
Président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

FOR INFORMATION ONLY

Fiscal Year	**2004-2005**	**2005-2006**
Approved Budget	$ 172,356	$ 532, 500
Expenditure	$ 92,484	$ 186,727

À TITRE D'INFORMATION

Année financière	**2004-2005**	**2005-2006**
Budget approuvé	172 356 $	532 500 $
Dépense	92 484 $	186 727 $

STANDING COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

SPECIAL STUDY ON THE RIGHTS AND FREEDOMS OF CHILDREN

EXPLANATION OF BUDGET ITEMS APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2007

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

Working Meals (15 dinners x $500)		$ 7,500	
Promotion of the report and communication consultant		$ 7,500	
Expert/Consultant for the report (Legal/Public Policy Expert, Editors) (approx. 40 days x $750)		$ 30,000	
Public Hearings			
A) Western Canada (Fall 2006)			
Interpretation Equipment rental	$ 13,510		
Reporting ($2,800 x 5 days)	14,000		
Communication consultant ($800 x 5 days)	4,000		
		$ 31,510	
B) Central Canada (Summer or Fall 2006)			
Interpretation Equipment rental	13,500		
Reporting ($2,800 x 2 days)	5,600		
Communication consultant ($800 x 3 days)	2,400		
		$ 21,500	
Subtotal			**$ 98,010**

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS

A) Western Canada (Fall 2006) Victoria-Vancouver-Edmonton-Regina-Winnipeg 9 Senators, 8 employees for 6 days		
Air Transportation 9 Senators x $4,300 = $38,700 8 employees x $4,150 = $33,200	$ 71,900	
Ground Transportation Taxis for 17 participants x $300	5,100	
Hotel Accommodations 17 participants x 6 nights x $250	25,500	
Per Diem 17 Participants x 6 days x $75.40	7,691	
Working meals for 20 people	5,000	
Contingencies	5,000	
		$ 120,191

B) Central Canada (Summer or Fall 2006)
Toronto – Montreal
9 Senators, 8 employees for 3 days

Train Transportation Senators travel free on VIA 8 employees x $500	$ 4,000		
Ground Transportation Taxis for 17 participants x $200	3,400		
Hotel Accommodations 17 participants x 3 nights x $200	10,200		
Per Diem 17 participants x 3 days x $75.40	3,845		
Working meals for 20 people	5,000		
Contingencies	5,000		
		$ 31,445	
Subtotal			**$ 151,636**

ALL OTHER EXPENDITURES

Utilities, Materials and Supplies			
1. Books	$ 150		
2. Publications	150		
		$ 300	
Advertising (0319)	$ 2,000		
	2,000		
		$ 4,000	
Meeting room rental (0540)			
($1200 X 5 days)	$ 6,000		
($1200 X 2 days)	2,400		
		$ 8,400	
Subtotal			**$ 12,700**
TOTAL			**$ 262,346**

The Senate administration has reviewed this budget application.

Heather Lank, Principal Clerk, Committees Directorate — Date

Hélène Lavoie, Director of Finance — Date

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES DROITS DE LA PERSONNE

ÉTUDE SPÉCIALE SUR LES DROITS ET
LIBERTÉS DES ENFANTS

EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES
DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2007

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

Repas (15 repas de travail x 500$)		7 500 $	
Promotion du rapport et consultant en communication		7 500 $	
Expert-conseil pour le rapport (Expert en politiques publiques et dans le domaine juridique, éditeurs) (environ 40 jours x 750$)		30 000 $	
Audiences publiques			
A) Ouest du Canada (Automne 2006)			
Location d'équipement pour l'interprétation	13 510 $		
Compte-rendus (2 800$ x 5 jours)	14 000		
Consultant en communication (800$ x 5 jours)	4 000		
		31 510 $	
B) Centre du Canada (Été ou Automne 2006)			
Location d'équipement pour l'interprétation	13 500 $		
Compte-rendus (2 800$ x 2 jours)	5 600		
Consultant en communication (800$ x 3 jours)	2 400		
		21 500 $	
Total partiel:			**98 010 $**

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

A) Ouest du Canada (Automne 2006)
Victoria-Vancouver-Edmonton-Regina-Winnipeg
9 sénateurs, 8 employés pour 6 jours

Transport aérien 9 sénateurs x 4 300$ = 38 700$ 8 employés x 4 150$ = 33 200$	71 900 $	
Transport terrestre Taxis pour 17 participants x 300$	5 100	
Hôtel 17 participants x 6 nuits x 250$	25 500	
Per Diem 17 participants x 6 jours x $75.40	7 691	
Repas de travail pour 20 personnes	5 000	
Réserve pour éventualités	5 000	
		120 191 $

B) Centre du Canada (Été ou Automne 2006)
Toronto-Montréal
9 sénateurs, 8 employés pour 3 jours

Transport par train Les sénateurs voyagent gratuitement sur VIA 8 employés x 500$	4 000 $		
Transport terrestre Taxis pour 17 participants x 200$	3 400		
Hôtel 17 participants x 3 nuits x 200$	10 200		
Per Diem 17 participants x 3 jours x 75.40$	3 845		
Repas de travail pour 20 personnes	5 000		
Réserve pour éventualités	5 000		
		31 445 $	
Total partiel:			**151 636 $**

AUTRES DÉPENSES

Services, matériel et fournitures			
1. Livres	150 $		
2. Publications	150		
		300 $	
Publicité	2 000 $		
	2 000		
		4 000 $	
Location de salles de réunion			
(1 200$ X 5 jours)	6 000 $		
(1 200$ X 2 jours)	2 400		
		8 400 $	
Total partiel:			**12 700 $**
TOTAL:			**262 346 $**

L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.

Heather Lank, greffière principale, Direction des comités — Date

Hélène Lavoie, directrice des Finances — Date

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, June 22, 2006

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on Human Rights for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2007 for the purpose of its Special Study on the Rights and Freedoms of Children, as authorized by the Senate on Thursday, April 27, 2006. The said budget is as follows:

Professional and Other Services	$ 98,010
Transportation and Communications	151,636
Other Expenditures	12,700
Total	$ 262,346

Respectfully submitted,

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 22 juin 2006

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des droits de la personne concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007 aux fins de leur Étude spéciale sur les droits et libertés des enfants, tel qu'autorisé par le Sénat le jeudi 27 avril 2006. Ledit budget se lit comme suit:

Services professionnels et autres	98 010 $
Transports et communications	151 636
Autres dépenses	12 700
Total	262 346 $

Respectueusement soumis,

Le président,

GEORGE J. FUREY

Chair

Thursday, June 22, 2006

The Standing Senate Committee on Human Rights has the honour to present its

THIRD REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Thursday, April 27, 2006, to invite the Minister of Indian and Northern Affairs Canada to appear with his officials before the Committee for the purpose of updating the members of the Committee on actions taken concerning the recommendations contained in the Committee's report entitled *A Hard Bed to lie in: Matrimonial Real Property on Reserve*, tabled in the Senate November 4, 2003, respectfully requests for the purpose of this study that it be empowered to engage the services of such counsel, technical, clerical and other personnel as may be necessary.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules,* the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that Committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le jeudi 22 juin 2006

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité, autorisé par le Sénat le jeudi 27 avril 2006 à inviter le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada accompagné de ses hauts fonctionnaires à comparaître devant le Comité afin de faire une mise à jour sur les actions prises par le ministère concernant les recommandations incluses dans le rapport du Comité intitulé *Un toit précaire: Les biens matrimoniaux situés dans les réserves,* déposé au Sénat le 4 novembre 2003, demande respectueusement qu'il soit, aux fins de ses travaux, autorisé à embaucher tout conseiller juridique et personnel technique, de bureau ou autre dont il pourrait avoir besoin.

Conformément au Chapitre 3:06, section 2(1)c) du *Règlement administratif du Sénat,* le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

La présidente,

A. RAYNELL ANDREYCHUK

Chair

STANDING SENATE COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

SPECIAL STUDY ON THE INVITATION OF THE MINISTER OF INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS TO APPEAR BEFORE THE COMMITTEE

APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2007

Extract from the *Journals of the Senate* of Thursday, April 27, 2006:

The Honourable Senator Raynell Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Keon:

That the Standing Senate Committee on Human Rights be authorized to invite the Minister of Indian Affairs and Northern Development to appear with his officials before the Committee for the purpose of updating the members of the Committee on actions taken concerning the recommendations contained in the Committee's report entitled A Hard Bed to lie in: Matrimonial Real Property on Reserve, tabled in the Senate November 4, 2003;

That the papers and evidence received and taken on the subject during the First, Second and Third Sessions of the Thirty-seventh Parliament and the first session of the Thirty-eighth Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee continue to monitor developments on the subject and submit a final report to the Senate no later than March 31, 2007.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

ÉTUDE SPÉCIALE SUR L'INVITATION DU MINISTRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD À COMPARAÎTRE DEVANT LE COMITÉ

DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2007

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 27 avril 2006 :

L'honorable sénateur Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Keon,

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit autorisé à inviter le ministre des Affaires indiennes et du Nord accompagné de ses hauts fonctionnaires à comparaître devant le comité afin de faire une mise à jour sur les actions prises par le ministère concernant les recommandations incluses dans le rapport du Comité intitulé *Un toit précaire: Les biens matrimoniaux situés dans les réserves,* déposé au Sénat le 4 novembre 2003;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus sur la question par le Comité au cours des première, deuxième et troisième sessions de la trente-septième législature et la première session de la trente-huitième législature soient déférés au Comité;

Que le Comité poursuive une surveillance des développements et soumette son rapport final au plus tard le 31 mars 2007.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

SUMMARY OF EXPENDITURES

Professional and Other Services	$ 2,500
Transportation and Communications	500
All Other Expenditures	300
TOTAL	$ 3,300

The above budget was approved by the Standing Senate Committee on Human Rights on Monday, June 12, 2006.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

Date

A. Raynell Andreychuk
Chair, Standing Senate Committee on Human Rights

Date

George J. Furey
Chair, Standing Committee on Internal Economy, Budgets, and Administration

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Services professionnels et autres	2 500 $
Transports et communications	500
Autres dépenses	300
TOTAL	3 300 $

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des droits de la personne le lundi 12 juin 2006.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Date

A. Raynell Andreychuk
Présidente du Comité sénatorial permanent des droits de la personne

Date

George J. Furey
Président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

FOR INFORMATION ONLY

Fiscal Year	2004-2005	2006-2007
Approved Budget	$ 2,800	$ 2,800
Expenditure	$ 0	$ 0

À TITRE D'INFORMATION

Année financière	2004-2005	2005-2006
Budget approuvé	2 800 $	2 800 $
Dépense	0 $	0 $

STANDING COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

SPECIAL STUDY ON THE INVITATION OF THE MINISTER OF INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS TO APPEAR BEFORE THE COMMITTEE

EXPLANATION OF BUDGET ITEMS
APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2007

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES			
Meals (0415)		$ 2,500	
5 working dinners x $500			
Subtotal			**$ 2,500**
TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS			
Courier Services (0261)		$ 500	
Subtotal			**$ 500**
ALL OTHER EXPENDITURES			
Utilities, Material and Supplies (0699)			
1. Books	$ 150		
2. Publications $150	150		
		$ 300	
Subtotal			**$ 300**
TOTAL			**$ 3,300**

The Senate administration has reviewed this budget application.

Heather Lank, Principal Clerk, Committees Directorate — Date

Hélène Lavoie, Director of Finance — Date

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES DROITS DE LA PERSONNE

ÉTUDE SPÉCIALE SUR L'INVITATION DU MINISTRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD À COMPARAÎTRE DEVANT LE COMITÉ

EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES
DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2007

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

Repas (0415)			
5 repas de travail x 500$		2 500 $	
Total partiel			**2 500 $**

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Services de messagerie (0261)		500 $	
Total partiel			**500 $**

AUTRES DÉPENSES

Services, matériel et fournitures (0699)			
1. Livres	150 $		
2. Publications	150		
		300 $	
Total partiel			**300 $**
TOTAL			**3 300 $**

L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.

Heather Lank, greffière principale, Direction des comités — Date

Hélène Lavoie, directrice des Finances — Date

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, June 22, 2006

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on Human Rights for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2007 for the purpose of its Special Study on an invitation to the Minister of Indian and Northern Affairs, as authorized by the Senate on Thursday, April 27, 2006. The said budget is as follows:

Professional and Other Services	$	2,500
Transportation and Communications		500
Other Expenditures		300
Total	$	3,300

Respectfully submitted,

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 22 juin 2006

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des droits de la personne concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007 aux fins de leur Étude spéciale sur une invitation au ministre des Affaires indiennes et du Nord, tel qu'autorisé par le Sénat le jeudi 27 avril 2006. Ledit budget se lit comme suit:

Services professionnels et autres	2 500 $
Transports et communications	500
Autres dépenses	300
Total	3 300 $

Respectueusement soumis,

Le président,

GEORGE J. FUREY

Chair

Thursday, June 22, 2006

The Standing Senate Committee on Human Rights has the honour to present its

FOURTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Thursday, April 27, 2006, to examine and monitor issues relating to human rights and, *inter alia*, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations, respectfully requests for the purpose of this study that it be empowered to engage the services of such counsel, technical, clerical and other personnel as may be necessary.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules,* the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that Committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le jeudi 22 juin 2006

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Votre Comité, autorisé par le Sénat le jeudi 27 avril 2006 à étudier et surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et à examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne, demande respectueusement qu'il soit, aux fins de ses travaux, autorisé à embaucher tout conseiller juridique et personnel technique, de bureau ou autre dont il pourrait avoir besoin.

Conformément au Chapitre 3:06, section 2(1)c) du *Règlement administratif du Sénat,* le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

La présidente,

A. RAYNELL ANDREYCHUK

Chair

STANDING SENATE COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

SPECIAL STUDY ON CANADA'S INTERNATIONAL AND NATIONAL HUMAN RIGHTS OBLIGATIONS

APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2007

Extract from the *Journals of the Senate* of Thursday, April 27, 2006:

The Honourable Senator Raynell Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Keon:

That the Standing Senate Committee on Human Rights be authorized to examine and monitor issues relating to human rights and, *inter alia,* to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations;

That the papers and evidence received and taken on the subject during the First, Second and Third Sessions of the Thirty-seventh Parliament and the First Session of the Thirty-eighth Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee submit its final report to the Senate no later than March 31, 2007, and that the Committee retain until May 31, 2007 all powers necessary to publicize its findings.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

ÉTUDE SPÉCIALE SUR LES OBLIGATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES DU CANADA EN MATIÈRE DE DROITS DE LA PERSONNE

DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2007

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 27 avril 2006:

L'honorable sénateur Raynell Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Keon,

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit autorisé à étudier et surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et à examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus sur la question par le Comité au cours des première, deuxième et troisième sessions de la trente-septième législature et la première session de la trente-huitième législature soient déférés au Comité;

Que le Comité soumette son rapport final au plus tard le 31 mars 2007, et qu'il conserve jusqu'au 31 mai 2007 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

Après débat,
La motion, mise aux vois, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

SUMMARY OF EXPENDITURES

Professional and Other Services	$ 5,000
Transportation and Communications	0
All Other Expenditures	300
TOTAL	$ 5,300

The above budget was approved by the Standing Senate Committee on Human Rights on Monday, June 12, 2006.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

Date

A. Raynell Andreychuk
Chair, Standing Senate Committee on Human Rights

Date

George J. Furey
Chair, Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Services professionnels et autres	5 000 $
Transports et communications	0
Autres dépenses	300
TOTAL	5 300 $

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des droits de la personne le lundi 12 juin 2006.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Date

A. Raynell Andreychuk
Présidente du Comité sénatorial permanent des droits de la personne

Date

George J. Furey
Président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

FOR INFORMATION ONLY

Fiscal Year	2004-2005	2005-2006
Approved Budget	$ 31,713	$ 13,138
Expenditure	$ 11,107	$ 3,185

À TITRE D'INFORMATION

Année financière	2004-2005	2005-2006
Budget approuvé	31 713 $	13 138 $
Dépense	11 107 $	3 185 $

STANDING SENATE COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

SPECIAL STUDY ON CANADA'S INTERNATIONAL AND NATIONAL HUMAN RIGHTS OBLIGATIONS

EXPLANATION OF BUDGET ITEMS
APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2007

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES			
Meals (0415)		$ 5,000	
10 working dinners, $500 per dinner			
Subtotal			**$ 5,000**
TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS			
Subtotal			**$ 0**
ALL OTHER EXPENDITURES			
Utilities, materials and supplies (0699)			
1. Books	$ 150		
2. Publications	150		
		$ 300	
Subtotal			**$ 300**
TOTAL			**$ 5,300**

The Senate administration has reviewed this budget application.

Heather Lank, Principal Clerk, Committees Directorate — Date

Hélène Lavoie, Director of Finance — Date

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES DROITS DE LA PERSONNE

ÉTUDE SPÉCIALE SUR LES OBLIGATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES DU CANADA EN MATIÈRE DE DROITS DE LA PERSONNE

EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES
DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2007

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES			
Repas de travail (0415)		5 000 $	
(10 repas @ 500$)			
Subtotal			**5 000 $**
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS			
Subtotal			**0 $**
AUTRES DÉPENSES			
Services, matériel et fournitures (0699)			
1. Livres	150 $		
2. Publications	150		
		300 $	
Subtotal			**300 $**
TOTAL			**5 300 $**

L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.

Heather Lank, greffière principale, Direction des comités — Date

Hélène Lavoie, directrice des Finances — Date

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, June 22, 2006

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on Human Rights for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2007 for the purpose of its Special Study on Canada's international and national human rights obligations, as authorized by the Senate on Thursday, April 27, 2006. The said budget is as follows:

Professional and Other Services	$	5,000
Transportation and Communications		0
Other Expenditures		300
Total	$	5,300

Respectfully submitted,

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 22 juin 2006

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des droits de la personne concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007 aux fins de leur Étude spéciale sur les obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne, tel qu'autorisé par le Sénat le jeudi 27 avril 2006. Ledit budget se lit comme suit:

Services professionnels et autres	5 000 $
Transports et communications	0
Autres dépenses	300
Total	5 300 $

Respectueusement soumis,

Le président,

GEORGE J. FUREY

Chair

Thursday, June 22, 2006

The Standing Senate Committee on Human Rights has the honour to present its

FIFTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Thursday, April 27, 2006, to examine cases of alleged discrimination in the hiring and promotion practices of the Federal Public Service and to study the extent to which targets to achieve employment equity for minority groups are being met, respectfully requests for the purpose of this study that it be empowered to engage the services of such counsel, technical, clerical and other personnel as may be necessary.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules,* the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that Committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le jeudi 22 juin 2006

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Votre Comité, autorisé par le Sénat le jeudi 27 avril 2006 à examiner des cas de discrimination présumée dans les pratiques d'embauche et de promotion de la fonction publique fédérale et d'étudier la mesure dans laquelle les objectifs pour atteindre l'équité en matière d'emploi pour les groupes minoritaires sont réalisés, demande respectueusement qu'il soit, aux fins de ses travaux, autorisé à embaucher tout conseiller juridique et personnel technique, de bureau ou autre dont il pourrait avoir besoin.

Conformément au Chapitre 3:06, section 2(1)c) du *Règlement administratif du Sénat,* le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

La présidente,

A. RAYNELL ANDREYCHUK

Chair

STANDING SENATE COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

SPECIAL STUDY ON THE FEDERAL PUBLIC SERVICE

APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2007

Extract from the *Journals of the Senate* of Thursday, April 27, 2006:

The Honourable Senator Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Keon,

That the Standing Senate Committee on Human Rights be authorized to examine cases of alleged discrimination in the hiring and promotion practices of the Federal Public Service and to study the extent to which targets to achieve employment equity for minority groups are being met;

That the papers and evidence received and taken on the subject during the thirty-eight Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee continue to monitor developments on the subject and submit a final report to the Senate no later than March 31, 2007.

The motion as amended was adopted.

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

ÉTUDE SPÉCIALE SUR LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2007

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 27 avril 2006:

L'honorable sénateur Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Keon,

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit autorisé à examiner des cas de discrimination présumée dans les pratiques d'embauche et de promotion de la fonction publique fédérale et d'étudier la mesure dans laquelle les objectifs pour atteindre l'équité en matière d'emploi pour les groupes minoritaires sont réalisés;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus sur la question par le Comité au cours de la première session de la trente-huitième législature soient déférés au Comité;

Que le Comité poursuive une surveillance des développements et soumette son rapport final au plus tard le 31 mars 2007.

La motion, telle que modifiée, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

SUMMARY OF EXPENDITURES

Professional and Other Services	$ 2,500
Transportation and Communications	500
All Other Expenditures	300
TOTAL	$ 3,300

The above budget was approved by the Standing Senate Committee on Human Rights on Monday, June 12th, 2006.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

Date

A. Raynell Andreychuk
Chair, Standing Senate Committee on Human Rights

Date

George J. Furey
Chair, Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Services professionnels et autres	2 500 $
Transports et communications	500
Autres dépenses	300
TOTAL	3 300 $

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des droits de la personne le lundi 12 juin 2006.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Date

A. Raynell Andreychuk,
Présidente du Comité sénatorial permanent des droits de la personne

Date

George J. Furey
Président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

FOR INFORMATION ONLY

Fiscal Year	2004-2005	2005-2006
Approved Budget	$ 2,800	$ 2,800
Expenditure	$ 69	$ 0

À TITRE D'INFORMATION

Année financière	2004-2005	2005-2006
Budget approuvé	2 800 $	2 800 $
Dépense	69 $	0 $

STANDING SENATE COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

SPECIAL STUDY ON THE FEDERAL PUBLIC SERVICE

EXPLANATION OF BUDGET ITEMS
APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2007

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES			
Meals (0415)		$ 2 500	
(5 working dinners, $500 per dinner)			
Subtotal			**$ 2 500**
TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS			
Courier services (0261)		$ 500	
Subtotal			**$ 500**
ALL OTHER EXPENDITURES			
Utilities, materials and supplies (0699)			
1. Books	$ 150		
2. Publications	150		
		$ 300	
Subtotal			**$ 300**
TOTAL			**$ 3,300**

The Senate administration has reviewed this budget application.

Heather Lank, Principal Clerk, Committees Directorate — Date

Hélène Lavoie, Director of Finance — Date

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES DROITS DE LA PERSONNE

ÉTUDE SPÉCIALE SUR LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES
DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2007

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES			
Repas de travail (0415)		2 500 $	
(5 repas @ 500 $)			
Total partiel			**2 500 $**
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS			
Services de messagerie (0261)		500 $	
Total partiel			**500 $**
AUTRES DÉPENSES			
Services, matériel et fournitures (0699)			
1. Livres	150 $		
2. Publications	150		
		300 $	
Total partiel			**300 $**
TOTAL			**3 300 $**

L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.

Heather Lank, greffière principale, Direction des comités — Date

Hélène Lavoie, directrice des Finances — Date

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, June 22, 2006

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on Human Rights for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2007 for the purpose of its Special Study on the Federal Public Service, as authorized by the Senate on Thursday, April 27, 2006. The said budget is as follows:

Professional and Other Services	$	2,500
Transportation and Communications		500
Other Expenditures		300
Total	$	3,300

Respectfully submitted,

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 22 juin 2006

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des droits de la personne concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007 aux fins de leur Étude spéciale sur la fonction publique fédérale, tel qu'autorisé par le Sénat le jeudi 27 avril 2006. Ledit budget se lit comme suit:

Services professionnels et autres	2 500 $
Transports et communications	500
Autres dépenses	300
Total	3 300 $

Respectueusement soumis,

Le président,

GEORGE J. FUREY

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, June 19, 2006

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 4:03 p.m. to examine and report upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, we are here again examining and reporting on Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children. Having looked at an overview of the convention, we now look at specific areas of concern for implementation of the treaty with respect to children in Canada.

We have today as witnesses, Chief Angus Toulouse, the Ontario Regional Chief, and Mr. Jonathan Thompson, in charge of social development and languages. Welcome, gentlemen. We are pleased you are able to attend today. I understand Chief Toulouse will give an opening statement, and then we will go to questions.

Chief Angus Toulouse, Ontario Regional Chief, Assembly of First Nations: I would like to begin by thanking the committee for allowing the Assembly of First Nations to appear today.

We are here to discuss Canada's international obligations to First Nations children as a signatory to the United Nations Convention on the Rights of the Child. The status of First Nations children in Canada demonstrates a situation in dire need of action. The report by the Royal Commission on Aboriginal Peoples, released in 1996, included a focus on children, but ten years later we have yet to see any real action. Some indirect progress was made last November at the first minister's hearing in Kelowna, but a major effort focused on First Nations children is still required. The commitment made in Kelowna to a ten-year plan to close the gap in the quality of life between First Nations and other Canadians must encompass the needs and aspirations of our children. We believe this must occur at the upcoming First Ministers Meeting on Aboriginal issues committed to by Prime Minister Harper for 2008. The need for this meeting becomes only too clear through a brief review of some current statistics.

Statistics show that 1.2 million children in Canada live in poverty, almost one in six. This proportion more than doubles for Aboriginal children. According to the 1991 census, nearly 80 per cent of all on-reserve Indians have incomes below $20,000. Based on the poverty level established by the Canadian Council on Social Development, this means that 84 per cent of on-reserve households have incomes below the poverty line. Currently, about 130,000 First Nations children are under the age

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 19 juin 2006

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 16 h 3 pour examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Mesdames et messieurs les sénateurs, voici que nous sommes réunis de nouveau pour examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. Ayant eu droit à une vue d'ensemble de la convention, nous allons maintenant porter notre regard sur des préoccupations précises quant à la mise en œuvre du traité en ce qui concerne les enfants au Canada.

Nos témoins aujourd'hui sont le chef Angus Toulouse, Chef régional de l'Ontario, et M. Jonathan Thompson, responsable du développement social et des langues. Messieurs, bienvenue parmi nous. Nous sommes heureux de vous accueillir aujourd'hui. Si je ne m'abuse, le chef Toulouse doit présenter une déclaration liminaire, puis nous pourrons poser des questions.

Le chef Angus Toulouse, chef régional de l'Ontario, Assemblée des Premières nations : Je tiens d'abord à remercier le comité de permettre que l'Assemblée des Premières nations puisse comparaître aujourd'hui.

Nous sommes là pour discuter des obligations internationales du Canada relatives aux enfants des Premières nations, car le Canada est signataire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Or, la situation des enfants des Premières nations au Canada fait ressortir un urgent besoin d'agir. Le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, publié en 1996, traitait bien de la situation des enfants, mais au cours des dix années qui se sont écoulées depuis, nous n'avons vu aucune action véritable. Quelques progrès indirects ont été faits en novembre dernier à la rencontre des premiers ministres à Kelowna, mais un effort de taille s'impose toujours pour que se règle la situation des enfants des Premières nations. L'engagement pris à Kelowna — un plan décennal visant à combler l'écart entre les Premières nations et les autres Canadiens du point de vue de la qualité de vie — doit tenir compte des besoins et des aspirations de nos enfants. Nous croyons que cela doit se faire à la réunion des premiers ministres sur les questions autochtones que le premier ministre Harper s'est engagé à tenir en 2008. Il suffit de jeter un coup d'œil rapide à certaines statistiques pour voir à quel point cette réunion est nécessaire.

Selon les statistiques, 1,2 million d'enfants au Canada connaissent la pauvreté, soit presque un enfant sur six. Or, la proportion est plus du double chez les enfants autochtones. Selon le recensement de 1991, près de 80 p. 100 des Indiens vivant dans une réserve présentent un revenu inférieur à 20 000 $. Cela veut dire que, d'après le seuil de pauvreté établi par le Conseil canadien de développement social, 84 p. 100 des ménages dans les réserves ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté. À l'heure actuelle,

of nine. More than 100,000 of those children live below the poverty level. This situation is clearly in violation of article 27 of the Convention on the Rights of the Child, which entitles every child to an adequate standard of living and requires state parties to provide material assistance and support programs to implement this right.

quelque 130 000 enfants des Premières nations ont moins de 9 ans. Plus de 100 000 d'entre eux vivent sous le seuil de la pauvreté. Voilà une situation qui est clairement contraire à l'article 27 de la Convention relative aux droits de l'enfant, selon lequel tout enfant a droit à un niveau de vie suffisant et les États parties sont tenus de fournir des programmes d'appui et de l'assistance matérielle en vue de mettre en œuvre le droit en question.

In 1996, a 2-per-cent cap on funding growth was imposed on all First Nations core programs and services by the federal government. The 2-per-cent cap has not kept pace with inflation or First Nations population growth, and this gap has created an acute crisis for First Nations education. First Nations are falling further and further behind, and the loss in real dollars for purchasing power is over 13 per cent. As a result, the funding shortfall for on-reserve education for the 2006-07 fiscal year will be $172 million. If the existing funding mechanisms continue, there will be a funding shortfall of over $1 billion in education by the year 2011.

En 1996, le gouvernement fédéral a imposé un taux de croissance maximal de 2 p. 100 à l'ensemble des programmes et des services de base conçus pour les Premières nations. Ce taux maximal de 2 p. 100 s'est révélé inférieur au taux d'inflation ou au taux de croissance démographique des Premières nations, d'où un écart qui est à l'origine d'une crise aiguë dans le domaine de l'éducation au sein des Premières nations. Le retard qu'accusent les Premières nations se fait de plus en plus important, et la diminution du pouvoir d'achat, en dollars réels, dépasse les 13 p. 100. De ce fait, le manque à gagner dans le dossier de l'éducation dans les réserves, pour l'exercice 2006-2007, s'élèvera à 172 millions de dollars. Si les mécanismes de financement actuels sont maintenus, le manque à gagner en éducation s'élèvera à plus de un milliard de dollars d'ici 2011.

The education funding crisis has resulted in a significant First Nation education outcomes gap that has been documented by the Assembly of First Nations, First Nations and independent researchers. It was also outlined in the Auditor General's report of 2004.

La crise du financement de l'éducation est à l'origine d'importants écarts qu'atteste l'Assemblée des Premières nations, les Premières nations et des chercheurs indépendants. L'édition de 2004 du rapport de la vérificatrice générale en fait état.

According to the 2001 census, only 31 per cent of First Nations youth aged 15 to 24 have attained at minimum a high school diploma or certificate, compared to 58 per cent of non-Aboriginal Canadians. According to the 2001 census, only 36 per cent of First Nation adults between the ages of 25 to 64 have attained a post-secondary degree or diploma or certificate, compared to 54 per cent of non-Aboriginal Canadians. This situation is clearly in violation of article 28 of the Convention on the Rights of the Child, which recognizes the right of the child to education.

Selon le recensement de 2001, 31 p. 100 seulement des jeunes des Premières nations ayant entre 15 et 24 ans ont obtenu au minimum un certificat d'études ou un diplôme d'études secondaires, par rapport à 58 p. 100 des Canadiens non autochtones. Selon le recensement de 2001, toujours, 36 p. 100 seulement des adultes des Premières nations ayant entre 25 et 64 ans possèdent un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires, par rapport à 54 p. 100 des Canadiens non autochtones. Voilà une situation qui va clairement à l'encontre de l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant, selon lequel les enfants ont droit à une éducation.

Even if First Nations children manage to receive an education, their potential success is thwarted due to a lack of economic and employment opportunities. While some First Nation communities currently offer child care services, the Assembly of First Nations estimates that more than 250 First Nation communities do not have regulated child care within their communities. Furthermore, most communities currently offering child care and early childhood development, ECD, programs are not adequately funded, resulting in lack of spaces, especially a lack of services or spaces for children with special needs.

Même là où les enfants des Premières nations réussissent à faire des études, le manque de possibilités économiques et d'occasions d'emploi mine leur succès éventuel. Certaines communautés des Premières nations offrent actuellement des services de garde, mais l'assemblée des Premières nations estime à plus de 250 le nombre de communautés où il n'y a pas de service de garde réglementé. De plus, dans la plupart des cas où la communauté offre des services de garde et de développement de la petite enfance, les programmes ne sont pas correctement financés, d'où un manque de places, et surtout un manque de services ou de places pour les enfants ayant des besoins particuliers.

According to the regional health survey, approximately 12 per cent of First Nations children live with disabilities and special needs. It is estimated that yearly costs for regulated child care vary between $5,000 and $12,000 per year for children without special needs. Based upon the lower estimated costs of $5,000 per year, the total national yearly cost estimates for First

Selon l'enquête régionale sur la santé, 12 p. 100 environ des enfants des Premières nations ont une déficience et des besoins spéciaux. On estime que les coûts annuels des services de garde réglementés varient entre 5 000 et 12 000 $ par enfant sans besoins particuliers. Si nous prenons le chiffre le moins élevé — 5 000 $ — nous arrivons à une estimation annuelle totale

Nations child care is approximately $454 million. First Nations child care costs for children with special needs are, at a minimum, doubled. It is estimated that even with the federal early childhood development and child care programs, there remains a significant funding gap of $373 million for First Nations.

d'environ 454 millions de dollars pour la garde des enfants autochtones. Pour calculer le coût des services de garde des enfants ayant des besoins particuliers au sein des Premières nations, il faut doubler ce chiffre au minimum. On estime que même en comptant les programmes fédéraux de garde des enfants et de développement de la petite enfance, il y a encore un manque à gagner important, soit 373 millions de dollars, du point de vue du financement.

There are more First Nations children in child welfare care today than there were First Nations children in residential schools at the height of their operation. We should all be alarmed at this reality because we all know about the tragic multigenerational consequences of residential schools. For example, as of May 2005, 10.23 per cent of status Indian children in four sample provinces were in child welfare care. For non-Aboriginal children, the number is 0.5 per cent. The child welfare system does essentially the same thing with First Nations children that the residential school system once did. It removes First Nations children from their families, communities and cultures, and places them in mainstream society. This practice is clearly contrary to articles 5, 8 and 30 of the UN Convention on the Rights of the Child.

Les enfants des Premières nations confiés au service d'aide à l'enfance aujourd'hui sont plus nombreux que l'étaient les enfants des Premières nations vivant en pensionnat au moment où ces derniers battaient leur plein. C'est une réalité qui devrait nous alarmer tous, car nous sommes conscients des conséquences tragiques qu'ont eues les pensionnats pour plusieurs générations. Par exemple, pour prendre des chiffres de mai 2005, 10,23 p. 100 des enfants d'Indiens inscrits dans quatre provinces échantillonnées étaient pris en charge par les services d'aide à l'enfance. Chez les autres enfants, la proportion s'élève à 0,5 p. 100. Le système d'aide à l'enfance fait avec les enfants des Premières nations essentiellement la même chose que le système des pensionnats faisait jadis. Il retire les enfants des Premières nations à leur famille, à leur communauté et à leur culture, pour les placer dans la société générale. Or, c'est une pratique qui est clairement contraire aux articles 5, 8 et 30 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.

Article 5 recognizes the rights of parents, extended family members and communities "to provide...appropriate direction and guidance in the exercise by the child of the rights recognized in the present Convention." Article 8 protects the right of the child to preserve his or her identity and family relations. Article 30 affirms the rights of indigenous children to enjoy their own culture or to use their own language. This practice would also be in violation of article 6 of the draft United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, if ratified, which protects the rights of indigenous children from being removed from their families and communities.

L'article 5 reconnaît les droits qu'ont les parents, les membres de la famille élargie ou de la communauté « de donner [à l'enfant]... l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice des droits que lui reconnaît la présente Convention. » L'article 8 protège le droit qu'a l'enfant de préserver son identité et ses relations familiales. L'article 30 énonce le droit qu'ont les enfants autochtones d'avoir leur propre vie culturelle et d'employer leur propre langue. Cela irait à l'encontre de l'article 6 du projet de Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones — qui, s'il est ratifié, empêchera que les enfants autochtones puissent être retirés à leur famille et à leur communauté.

As confirmed by the report of the First Nations Child and Family Caring Society of Canada, poverty, inadequate housing and substance misuse are key factors in the child welfare crisis. Therefore, the solution lies mainly in implementing article 27 of the Convention on the Rights of the Child, which requires states to take appropriate measures to implement the right of every child to an adequate standard of living.

Comme le confirment les auteurs du rapport de la First Nations Child and Family Caring Society of Canada, la pauvreté, les mauvaises conditions de logement et la consommation excessive d'alcool et de drogues sont des facteurs clés pour expliquer la crise vécue chez les enfants autochtones. Par conséquent, la solution réside d'abord et avant tout dans la mise en œuvre de l'article 27 de la Convention relative aux droits de l'enfant, selon lequel les États doivent prendre les mesures qui s'imposent pour mettre en œuvre le droit que chaque enfant a un niveau de vie suffisant.

The commitments made at the First Ministers Meeting in Kelowna marked a significant first step in addressing the root causes of the overrepresentation of First Nations in the child welfare system. If the Kelowna commitments were implemented, this agreement could go a long way toward bringing Canada into

Les engagements contractés à la réunion des premiers ministres à Kelowna ont représenté une première étape importante pour régler à la racine même le problème de la représentation excessive des membres des Premières nations dans le système d'aide à l'enfance. Si les engagements de Kelowna sont respectés, le

compliance with articles 5, 8 and 27 of the UN Convention on the Rights of the Child.

The United Nations Convention on the Rights of the Child is the most comprehensive single treaty in the human rights field. It covers all the traditionally defined areas of human rights, civil rights, political rights, economic rights, social rights and cultural rights. The four core principles of the convention are non-discrimination; devotion to the best interests of the child; the right to life, survival and development; and respect for the views of the child.

The convention protects children's rights by setting standards in health care and education as well as in legal, civil and social services. The articles of the convention lay out the foundational principles upon which all rights must be achieved. The articles call for the provision of specific resources, skills and contributions to ensure that children develop to their maximum capability. Canada has two reservations and one statement of understanding to the convention. Canada's reservation to article 21 relates to adoption and the right of Canada not to apply provisions of article 21 to the extent that it might be inconsistent with customary forms of care among Aboriginal peoples in Canada. Canada's statement of understanding with respect to article 30 of the convention asserts that the state's measures to implement the rights in the convention under article 4 must be applied with article 30 in mind.

Article 30 addresses the importance of not denying indigenous children the right to enjoy their culture and community with other members of their group, to practice their religion and to use their own language. By ratifying the convention, Canada has committed to protecting and ensuring children's rights and to holding itself accountable for this commitment before the international community. Canada has taken a multifaceted approach to implementing the convention. However, with the exception of the Aboriginal Head Start program, none of these measures have been targeted specifically to First Nations children.

With respect to funding on-reserve child welfare care, directive 20-11 from Indian and Northern Affairs Canada provides a funding formula that has proven to be completely inadequate. It provides funds for First Nations child welfare agencies to remove children from their homes but not to help families provide safe care for their children. Section 67 of the Canadian Human Rights Act prohibits First Nations people on reserve from seeking redress for human rights violations from the Canadian Human Rights Commission. In terms of addressing inequalities regarding funding of First Nations child welfare care, the lack of a tribunal or a commission means that First Nations must rely on the courts, a costly approach. I have a number of recommendations with

Canada en fera beaucoup pour se conformer ainsi aux articles 5, 8 et 27 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant constitue le traité le plus exhaustif qui soit dans le domaine des droits de la personne. Il englobe les champs d'action habituellement définis : droits de la personne, droits civils, droits politiques, droits économiques, droits sociaux et droits culturels. Les quatre grands principes de la convention sont : la non-discrimination, la défense de l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et au développement, et le respect de l'opinion de l'enfant.

La convention protège les droits des enfants en fixant les normes applicables aux soins de santé et à l'éducation ainsi qu'aux services juridiques, civils et sociaux. Les articles de la convention jettent les fondements de l'édifice sur lequel repose la réalisation de tous les droits. Ces articles préconisent la mobilisation de ressources, d'aptitudes et de contributions particulières visant à garantir que les enfants se développent au maximum de leur capacité. Le Canada fait valoir à l'égard de la convention deux réserves et une déclaration d'interprétation. La réserve du Canada concernant l'article 21 touche l'adoption et le droit qu'a le Canada de ne pas appliquer les dispositions de l'article 21, dans la mesure où cela serait incompatible avec les coutumes en ce qui concerne le traitement des enfants autochtones au Canada. La déclaration d'interprétation du Canada concernant l'article 30 de la convention fait valoir que les mesures qu'adopte l'État pour mettre en œuvre les droits prévus dans la convention, à l'article 4, doivent tenir compte des considérations énoncées à l'article 30.

L'article 30 montre qu'il importe de ne pas priver les enfants autochtones du droit d'avoir leur propre vie culturelle, de pratiquer leur propre religion ou d'employer leur propre langue. En ratifiant la convention, le Canada s'est engagé à protéger les droits des enfants et à rendre des comptes sur ce plan à la communauté internationale. Pour mettre en œuvre la convention, le Canada a adopté une approche multifactorielle. Cependant, à l'exception du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, aucune des mesures ainsi adoptées ne portent particulièrement sur les enfants des Premières nations.

Quant au financement des services d'aide à l'enfance dans les réserves, la directive 20-11 du ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada prévoit une formule qui s'est révélée tout à fait inadéquate. Les fonds sont transférés aux agences de service à l'enfance des Premières nations afin que celles-ci retirent les enfants de leur foyer, mais pas pour aider les familles à donner un foyer sécuritaire à leurs enfants. L'article 67 de la Loi canadienne sur les droits de la personne interdit aux gens des Premières nations vivant dans les réserves de s'adresser à la Commission canadienne des droits de la personne pour obtenir réparation en rapport avec une violation des droits de la personne. Quant aux inégalités concernant le financement des services d'aide à

respect to bringing existing policies in line with the United Nations Convention on the Rights of the Child.

First, adopt a holistic approach to coincide with the approach taken in the convention — an approach that involves the physical, mental, social, spiritual and emotional development of children. Second, ensure an adequate standard of living for First Nations children by fulfilling commitments such as those made at the Kelowna meeting. Third, protect the culture and identity of First Nations children by reducing the number of First Nations children under the care of child welfare services. The high number of First Nations children in care violates articles 5, 8 and 30 of the convention and goes against Canada's statement of understanding in respect of article 30 of the convention. Fourth, put in place the least disruptive measures of child welfare, and provide care and increased funding for the measures. These programs support parents to allow them to keep their children with them in a safe environment. Fifth, create a federal oversight body on children's rights by continuing to support the objectives and principle of closing the gap in ten years, as established in Kelowna. The underlying factors affecting the dismal status of First Nations children, such as poverty, education and adequate housing will finally be addressed. We need to maintain these initiatives and build on them. We need to make a difference now.

Thank you for this opportunity to speak to this important matter.

The Chairman: Thank you for submitting your brief. It is the first time the committee has heard the tie-in between the convention and the rights of Aboriginal children. It is welcome in our work and it will help us determine recommendations with respect to Aboriginal children.

We will go to questions.

Senator Munson: Welcome. Concerning the tie-in between the convention and the rights of Aboriginal children, how do we get the attention of the government in this regard. In my past many lives, First Nations governance legislation was proposed that went nowhere, but there is still hope in some circles while none in others. Kelowna produced great hope that seems to be drifting by the wayside but now, there is new hope. As a reporter, I was greatly frustrated when I covered these stories. Now, as a

l'enfance des Premières nations, en l'absence d'un tribunal ou d'une commission, les Premières nations doivent s'en remettre aux tribunaux. Or, les démarches sont coûteuses. Je formulerais plusieurs recommandations pour faire concorder les politiques existantes avec la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant.

Premièrement, il faudrait adopter une approche holistique cadrant avec l'approche de la convention — approche qui touche le développement physique, mental, social, spirituel et affectif des enfants. Deuxièmement, il faudrait garantir un niveau de vie suffisant aux enfants des Premières nations en réalisant des engagements comme ceux qui ont été contractés à la réunion de Kelowna. Troisièmement, il faudrait protéger la culture et l'identité des enfants des Premières nations en réduisant le nombre d'entre eux qui sont confiés aux services à l'enfance. Le nombre élevé d'enfants des Premières nations qui sont ainsi pris en charge est tel que cela constitue une violation des articles 5, 8 et 30 de la convention et va à l'encontre de la déclaration d'interprétation du Canada concernant l'article 30 de la convention. Quatrièmement, il faudrait mettre en place les mesures les moins perturbatrices à l'égard des services à l'enfance; prévoir les soins voulus et accroître le financement des mesures. Ces programmes appuient les parents pour que ceux-ci puissent mieux procurer un environnement sécuritaire à leurs enfants. Cinquièmement, il faudrait créer un organisme de surveillance fédéral chargé des droits des enfants en continuant à soutenir les objectifs fixés et l'idée qui consiste à combler l'écart d'ici dix ans, comme on l'a établi à Kelowna. Ainsi, les autorités s'attaqueront enfin aux facteurs qui sous-tendent la situation déplorable constatée chez les enfants des Premières nations, par exemple, au chapitre de la pauvreté, de l'éducation et du logement. Nous devons continuer d'appliquer ces mesures et en faire l'assise d'une action encore plus grande. Nous avons besoin d'agir pour que les choses changent dès maintenant.

Merci de l'occasion que vous m'avez offerte de parler de cette question importante.

La présidente : Merci d'avoir présenté votre mémoire. C'est la première fois que le comité entend parler du lien existant entre la convention et les droits des enfants autochtones. C'est une question que nous sommes heureux d'intégrer à nos travaux et qui nous aidera à déterminer les recommandations que nous allons adopter concernant les enfants autochtones.

Passons maintenant aux questions.

Le sénateur Munson : Bienvenue. Pour ce qui est du lien existant entre la convention et les droits des enfants autochtones, comment faire pour attirer l'attention du gouvernement à cet égard? Durant mes nombreuses vies antérieures, j'ai vu proposer, en rapport avec les Premières nations, des lois en matière d'autonomie qui se sont révélées parfaitement futiles, mais il y a encore de l'espoir dans certains milieux, mais pas dans d'autres. La rencontre de Kelowna a suscité un grand espoir qui semble

politician and a member of this committee, I am trying to help develop policy and new ideas.

Are First Nations children any better off than they were ten years ago? How do we apply this convention to the rights of the Aboriginal child? Will people actually respect those rights and build upon what you have been trying to do?

Mr. Toulouse: Settling residential school issues is one thing. We talk about multigenerational effects of legislation or assimilation policies of government toward First Nations. It will take time to reverse those effects so that our First Nations children in communities can embrace their culture and language again. There has been a tremendous loss especially to a good number of youth of their identity as a First Nations person.

To me, that is one area that is a starting point in relation to the government understanding that we need to heal from these effects. Continuing to have more of our children in care and continuing to place them in homes where the language and the culture is not prevalent is not going to help that child deal with loss of identity, but how do we bring that issue to the attention of government? We need your support and support from First Nation leadership to bring this issue into the same light as the national chief did for the issue of residential schools. Addressing those issues can be a start.

I see difficulty in this government wanting to put its own stamp on and its own development in the process. That is what most frustrates First Nation leadership, because at the community level we are still fighting and struggling with the same issues as governments come and go. Yet we keep bringing back these issues individually as chiefs of First Nations, as service providers of First Nations and as a collective of the Assembly of First Nations, AFN.

These issues have been brought forward by way of resolutions and concerned letters many times to government. We will continue to do that, but we need to bring to light much clearer examples of the problems.

Jonathan Thompson, Director, Social Development, Education and Languages, Assembly of First Nations: Senator Munson's question allows me to wander a little bit: How do we get the attention of the federal government — this one or previous ones?

It has been a frustrating battle and a challenge for me over the last nine years or so, dealing with child welfare, specifically as was touched on in the regional chief's discussion, and other social

aujourd'hui s'en aller à la dérive, mais il y a un espoir neuf. En tant que reporter, je ressentais une grande frustration quand je traitais de ces événements. Aujourd'hui, à titre de politicien et de membre du présent comité, j'essaie de concevoir des politiques et de susciter des idées nouvelles.

La situation des enfants des Premières nations est-elle meilleure qu'elle l'était il y a dix ans? Comment devons-nous appliquer cette convention aux droits de l'enfant autochtone? Concrètement, les gens vont-ils respecter les droits en question et agir en complément de ce que vous essayez de faire?

M. Toulouse : Régler la question des pensionnats est une chose. Nous parlons des effets sur plusieurs générations de lois ou de politiques d'assimilation du gouvernement envers les Premières nations. Il faudra du temps pour renverser les effets en question, pour que les enfants des Premières nations dans nos communautés puissent embrasser à nouveau leur culture et leur langue. Il y a eu là une perte énorme touchant l'identité des gens des Premières nations, surtout chez bon nombre de jeunes.

À mes yeux, ce serait là un bon point de départ pour que les autorités comprennent que nous avons besoin de guérir à cet égard. Le fait de confier un nombre toujours plus grand de nos enfants aux soins institutionnels, de les placer dans des foyers d'accueil, là où la langue et la culture autochtones n'ont pas une place prédominante, n'aidera en rien l'enfant à lutter contre cette perte d'identité, mais comment porter cette question à l'attention du gouvernement? Nous avons besoin de votre appui et de l'appui des leaders des Premières nations, pour que cette question obtienne la même attention que la question des pensionnats quand le chef national l'a soulevée. S'attaquer à cette question serait un point de départ.

Je vois un problème dans le fait que le gouvernement veuille imprimer sa marque et orienter le processus. C'est ce qui frustre le plus les leaders des Premières nations, car, au niveau communautaire, nous en sommes encore à lutter avec les mêmes problèmes tandis que passent les administrations. Nous revenons chaque fois soulever les mêmes questions, individuellement, à titre de chefs des Premières nations, de fournisseurs de services aux Premières nations et de collectifs représentant les Premières nations — l'Assemblée des Premières nations, ou APN.

Pour soulever ces questions, nous avons maintes fois adressé au gouvernement des résolutions et des lettres exprimant nos préoccupations. Nous allons continuer de le faire, mais nous avons besoin de mettre en lumière des exemples de problèmes qui soient beaucoup plus clairs.

Jonathan Thompson, directeur, Développement social, éducation et langues, Assemblée des Premières nations : La question du sénateur Munson me permet de m'éloigner un peu du sujet : comment retenir l'attention du gouvernement fédéral — en rapport avec cette question ou avec les précédentes?

C'est un défi, un combat frustrant que je fais mien depuis neuf ans environ, à soulever les questions concernant les services à l'enfance, comme le chef régional a pu en parler particulièrement,

issues. One challenge touched on again by Regional Chief Toulouse is the notion of short political cycles and problems that require long-term fixes.

For the situation facing First Nations children vis-à-vis the child welfare system, no, money is not the only answer. The problem is far more complex than that. Minister Prentice touched on that fact only this morning. He was talking in the House in response to a motion by an opposition member in support of the Kelowna accord. Of course the debate was over Kelowna and the reference to the napkin, the one-page document and the whole thing. However, the minister did highlight an important fact, that the problem is complex.

We cannot look at housing, for instance, as the fix to reducing the number of children on welfare. *The Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect: Major Findings — 2003*, recently brought to the committee's attention by Cindy Blackstock in her appearance here, talked about the fundamental reasons for children coming into care — poverty, housing, substance abuse and so forth. There are a lot of reasons those things are there and, again, one quick fix.

Therefore how do we get the federal government's attention? The numbers, as startling and dire as they are, have been there for some time yet the government has not moved. Is it not a sexy enough issue? I do not know what the challenge or the problem is.

In recent discussions with the national chief we talked about how to go about this differently. What different angle or perspective can we take? One thing we can talk about with respect to a number of children in child welfare is their outcomes; their life outcomes, their educational outcomes and their health outcomes. They are all negatively impacted by their presence in the child welfare system, whether it was a brief or an extended period of time.

When you look at the penitentiaries across the country and the number of First Nations and Aboriginal inmates in those institutions, how many of them have been at one time or another part of the child welfare system? A great many of them have.

One thing we could look at is the cost to the taxpayer. Every elected government in Canada is aware of what their voters worry about, and that is often their tax dollars. Those tax dollars go a long way towards dealing with the cost of individuals in penitentiaries, poor health outcomes, poor educational outcomes, the social welfare system and the costs associated with those things. That is one angle we talked about.

As well, the issue gets right down to liability on behalf of the federal government in terms of the unequal funding provided for not only child welfare agencies but family violence prevention shelters and the like, so there are issues there.

et d'autres problèmes sociaux. Une difficulté qu'a soulevée, encore une fois, le chef régional Toulouse, c'est le fait que les cycles politiques sont de courte durée et que les solutions aux problèmes évoqués sont à long terme.

Quant à la situation des enfants des Premières nations et du système d'aide à l'enfance, eh bien, non, ce n'est pas de l'argent qui va permettre de résoudre le problème. C'est un problème qui est nettement plus complexe. Le ministre Prentice en a touché un mot ce matin. Il s'est adressé à la Chambre en réponse à une motion déposée par un membre de l'opposition appuyant l'accord de Kelowna. Bien entendu, le débat portait sur Kelowna et l'allusion à une note griffonnée sur un bout de papier, à un document d'une page et tout le reste. Cependant, le ministre a souligné un fait important : c'est un problème qui est complexe.

Il ne faut pas croire, par exemple, que résoudre la question du logement permettra de réduire le nombre d'enfants confiés au service à l'enfance. L'*Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants — 2003*, portée à l'attention du comité récemment par Cindy Blackstock, au moment de son témoignage, évoque les raisons fondamentales pour lesquelles les enfants sont pris en charge — pauvreté, piètre condition de logement, consommation excessive d'alcool et de drogues et ainsi de suite. Il y a de nombreuses raisons à cela. Encore une fois, il n'y a pas de panacée.

Comment donc attirer l'attention du gouvernement fédéral? Quel que soit l'étonnement qu'ils provoquent et la détresse qu'ils évoquent, les chiffres sont connus depuis un certain temps déjà, mais le gouvernement n'a pas agi. Se pourrait-il que la question ne soit pas assez intéressante? Je ne sais pas où réside le problème.

À l'occasion de discussions récentes que nous avons eues avec le chef national, nous avons discuté de la façon de s'y prendre, mais différemment. Quel angle, quelle perspective adopter? Par exemple, nous pouvons parler de ce à quoi aboutissent les enfants confiés au service d'aide; de leur vie, de ce qu'ils font comme études et de leur bilan de santé. Ils souffrent tous de leur présence dans le système d'aide à l'enfance, que celle-ci ait été de courte durée ou non.

Si vous regardez les pénitenciers au Canada et le nombre de détenus autochtones et membres des Premières nations qui s'y retrouvent, vous devez vous demander combien d'entre eux ont déjà été pris en charge? Bon nombre d'entre eux.

Nous pourrions parler aussi de ce que cela coûte au contribuable. Chaque gouvernement qui se fait élire au Canada est conscient des préoccupations de ses commettants. Cela revient souvent à l'impôt qu'ils doivent payer. Or, l'impôt en question sert une fin utile quand il est utilisé en rapport avec la présence des gens en question dans les pénitenciers, les problèmes de santé, les problèmes d'éducation, le régime d'aide sociale et les coûts associés à ces mesures. C'est une des perspectives dont nous avons parlé.

De même, nous pouvons invoquer carrément la responsabilité du gouvernement fédéral dans le financement inégal fourni non seulement aux agences d'aide à l'enfance, mais aussi aux refuges pour la prévention de la violence familiale et ainsi de suite; il y a donc là des questions que l'on peut aborder.

The government has recently started to move on family violence prevention. From what I understand, it is because they were presented with potential legal action that would expose a certain amount of liability. That type of atmosphere or approach is not generally one that brings a partnered approach to solving a problem. Unfortunately, as indicated by Regional Chief Toulouse, often that is where we are left. The courts are also an expensive approach to addressing the issues.

The cost of doing nothing, Senator Munson, to the general public, to the federal government, to the taxpayers of Canada — and the human cost — is enormous. There is a potential waste there. Certainly there is the issue of liability on behalf of the federal government.

Senator Munson: Are First Nations children worse off today than ten years ago? You talked about a loss of identity.

Mr. Toulouse: I would say so. There are so many youth who feel despair where they take their own lives. That must be a gauge of where our children have come from and what they are experiencing. Many of these people who take their own lives are youths. I was talking to Grand Chief Stan Beardy of Nishnawbe Aski in Northern Ontario, and he told me the numbers are astronomical. Every week in one of those remote communities there is a tragic circumstance where a young person takes their own life. To me, that says we are no better off, and we may even be worse off, than we were ten years ago.

Senator Carstairs: You began by thanking us for allowing the AFN to appear. I want to thank you for coming before us.

I have a number of questions, but I will begin with what I call short snappers.

Would you in your own words tell me how important you think language is in the life of an Aboriginal child, and the acquisition of their Aboriginal language?

Mr. Toulouse: Fortunately for me I can still speak the language, and the language is so important to us. Many younger people from my community do not speak the language as much as my generation. It is so critical because it touches on who we are. The language captures, when you speak it, how we relate to one another, how we share and how we laugh. To translate something when you visit is not the same. The language is what makes us unique in how we describe, how we relate and how we communicate with one another.

Without that, many of our children remind the adults now that you cannot forget about us and you cannot continue to not provide language in our First Nations schools. This situation happens so much that many of the First Nation communities that control their own band-operated education systems want to go to immersion up to a certain grade because of the importance of the language.

Le gouvernement a commencé à agir récemment en vue de prévenir la violence familiale. D'après ce que j'en sais, c'est à la perspective d'être l'objet d'actions en justice en matière de responsabilité qu'il a été incité à agir. Ce n'est pas le genre d'ambiance ou d'approche qui, de manière générale, favorise la collaboration en vue de résoudre un problème. Malheureusement, comme l'a souligné le chef régional Toulouse, c'est souvent là la seule possibilité qu'il nous reste. Les tribunaux représentent une approche coûteuse pour résoudre des problèmes.

Le prix à payer pour ne rien faire, sénateur Munson, du point de vue du grand public, du gouvernement fédéral, du contribuable canadien — et le prix humain aussi — est énorme. Il y a la possibilité de gaspillage. Certes, il y a la question de la responsabilité du gouvernement fédéral qui entre en jeu.

Le sénateur Munson : La situation des enfants des Premières nations est-elle pire qu'elle l'était il y a dix ans? Vous avez parlé de perte d'identité.

M. Toulouse : Je dirais que oui. Les jeunes sont si nombreux à se sentir désespérés au point de se suicider. Cela doit bien montrer l'expérience, le vécu de nos enfants. Un grand nombre des suicidés sont des jeunes. J'ai parlé au grand chef Stan Beardy, de la nation Nishnawbe-Aski, dans le nord de l'Ontario, et il m'a dit que les chiffres sont astronomiques. Toutes les semaines, dans une de ces localités éloignées, il y a un cas tragique où un jeune s'enlève la vie. À mes yeux, cela montre que notre situation n'est pas meilleure, et qu'elle est peut-être même pire, par rapport à ce qu'elle était il y a dix ans.

Le sénateur Carstairs : Vous avez commencé par nous remercier de permettre que l'APN comparaisse. C'est moi qui vous remercie d'être venu.

J'ai plusieurs questions à poser, mais je vais commencer par quelques questions rapides.

Dans vos propres termes, pouvez-vous me dire quelle est l'importance de la langue, selon vous, dans la vie d'un enfant autochtone, de l'acquisition de sa langue autochtone?

M. Toulouse : Heureusement, je parle encore moi-même la langue, et la langue est si importante à nos yeux. Les jeunes de ma communauté sont nombreux à ne pas parler la langue autant que ma génération à moi. C'est un élément critique, qui touche ce que nous sommes. La langue, quand vous la parlez, saisit les relations que nous avons les uns avec les autres, notre façon de partager et notre façon de rire. Quand vous vous faites traduire quelque chose, en visite chez nous, ce n'est pas pareil. La langue est ce qui nous distingue, dans notre manière de décrire, notre manière d'être en relation et notre manière de communiquer entre nous.

Sans elle, bon nombre de nos enfants rappellent maintenant aux adultes : vous ne pouvez nous oublier et ne pas nous donner des cours de langue dans nos écoles des Premières nations. Cette situation est si courante que nombre de communautés des Premières nations, parmi celles qui contrôlent leur système d'éducation dont le fonctionnement est confié à la bande, souhaitent instaurer des cours d'immersion jusqu'à une certaine année, en raison de l'importance de la langue.

Senator Carstairs: Thank you. You recommended what we recommended in our interim report, which is the development of a children's commissioner. Why do you feel that role is particularly important to the Aboriginal children in Canada?

Mr. Toulouse: I hope they would be able to use such a body again to bring to light the unfairness of removing children from their culture and placing them in someone else's culture, then expecting that child not to worry about that experience at any time in their lives. This child at some point will wonder why he or she was not given the same kind of cultural teachings and spiritual ceremonies as many of his or her relatives. To me, it is critical for the individual to have the spiritual connection to the community.

Senator Carstairs: On page 13 of your presentation, you acknowledged that the Aboriginal people have been left out of the Canadian Human Rights Act. Is it the position of the AFN that they should be included?

Mr. Toulouse: I believe the position of AFN is that they be included in the Canadian Human Rights Act. Internationally, we want to support other indigenous people throughout the world in having such an act to ensure fairness in terms of how they are dealt with.

Senator Carstairs: Finally, today in *The Globe and Mail*, a front-page picture and front-page story told of youth in the Palestinian authority who wanted to be arrested by Israeli authorities so that they could go to jail because life in jail was better than life on the streets in the Palestine area. I think you could tell a similar story. I know of all too many children who acted out in order to end up in the Manitoba Developmental Centre, because life was better for them incarcerated than it was, unfortunately and tragically, in their own community. I would like you to comment, because as Senator Munson indicated, we can get a front-page story for a Palestinian child, so why can we not get a front-page story of that magnitude about an Aboriginal child who is hurting just as badly?

Mr. Toulouse: That is so true, and the sad state of many of our youth is they feel much more secure in an environment such as the penitentiary system. That is the sad part of the whole system.

I heard from one youth about a year ago who is serving time. I forget where. It was out west. He talked about being placed in homes when he was growing up, how he was taken away from his mother, how he was able to rejoin his mother, and how he felt loss when his mother died. He was left alone in a system where he ended up being part of a gang, then leader of a gang, and not wanting to be in that kind of circumstance. Unfortunately, he said, that is where his comfort level was at that time. He realized after going through some spiritual awakening, after having medicine people visit him in the penitentiary, that there is another way to really accept who he is, which is to go back to the traditions and the culture. That is where he finds his safety net

Le sénateur Carstairs : Merci. Vous avez recommandé ce que nous recommandons dans notre rapport intérimaire, soit la création d'un commissariat à l'enfance. Pourquoi êtes-vous d'avis que cette fonction serait particulièrement importante du point de vue des enfants autochtones au Canada?

M. Toulouse : J'espère que les autorités sauront se servir d'un tel organisme pour, encore une fois, montrer à quel point il est injuste de retirer des enfants de leur culture et de les insérer dans la culture d'un autre, puis de s'attendre que l'enfant en question ne se soucie plus jamais d'une telle expérience pendant sa vie. À un moment donné, l'enfant va se demander pourquoi il n'a pas reçu les mêmes enseignements culturels ou assisté aux mêmes cérémonies spirituelles que bon nombre de ses parents. Selon moi, le lien spirituel qu'entretient la personne avec sa communauté est d'une importance capitale.

Le sénateur Carstairs : À la page 13 de votre mémoire, vous reconnaissez le fait que les Autochtones ont été exclus de la Loi canadienne sur les droits de la personne. L'APN a-t-elle une proposition officielle selon laquelle il faudrait les y inclure?

M. Toulouse : Je crois que c'est la position de l'APN : que les Autochtones soient inclus dans la Loi canadienne sur les droits de la personne. Pour ce qui est de la scène internationale, nous voulons appuyer les autres peuples autochtones dans la mesure où les autorités envisagent une loi prévoyant un traitement juste à leur égard.

Le sénateur Carstairs : Enfin, aujourd'hui, à la une du *Globe and Mail*, il y avait une photo et un reportage faisant état d'un jeune Palestinien qui voulait se faire arrêter par les autorités israéliennes, pour pouvoir s'en aller en prison, la vie en prison étant meilleure que la vie dans les rues de la Palestine. Je crois que vous pourriez nous raconter une histoire semblable. Je connais trop d'enfants qui sont passés à l'acte afin de se retrouver au Centre manitobain de développement : pour eux, la vie en détention était malheureusement et tragiquement meilleure que la vie dans leur propre communauté. J'aimerais que vous commentiez cela, car, comme le sénateur Munson l'a signalé, nous avons droit à un reportage à la une portant sur un enfant palestinien; alors, pourquoi ne voyons-nous pas à la une un reportage de cette ampleur sur un enfant autochtone qui souffre tout autant?

M. Toulouse : C'est tellement vrai, et c'est là la triste réalité : bon nombre de nos jeunes se sentent davantage en sécurité dans un lieu comme une prison. C'est l'élément triste de tout le système.

Il y a environ un an, j'ai eu des nouvelles d'un jeune qui se trouvait en prison. Je ne me souviens plus de l'endroit. C'était dans l'Ouest. Il parlait des foyers dans lesquels on le plaçait quand il était jeune, il disait comment on l'avait enlevé à sa mère, comment il a pu la rejoindre et comment il s'est senti perdu quand elle est morte. Il a été abandonné dans un système où il a fini par faire partie d'un gang de rue, puis en est devenu le leader, sans vouloir vivre ce genre de situation. Malheureusement, a-t-il dit, c'est dans cela qu'il se sentait à l'aise à ce moment-là. Après avoir connu un certain éveil spirituel, après avoir reçu la visite d'hommes de médecine, il a pris conscience du fait qu'il existe une autre façon, vraiment, d'accepter qui il est, et cela consiste à

now. The language and the culture is important, and I hope it shows those people in the penitentiary system that there are other ways to deal with the hurt. Many of our elders are willing to assist.

Senator Nancy Ruth: I am interested in questions about children, and girls in particular. My understanding of Canada's collective statistics is that a lot of energy in the 1970s and 1980s went into collecting statistics on men and boys, and girls and women. Then in the 1990s and into this century, we have gone to gender neutral words such as "youth" again. It is difficult to find out if there are any differences for girl children and boy children. For instance, you spoke of youth who took their own lives. Are they mainly boys or girls, or is it 50-50? In the sex trade, I have made an assumption it is mainly girls who go missing. I am aware of the missing sisters campaign. Is there a gender difference in youth in care? Can you generally speak to that issue?

Mr. Thompson: Unfortunately, there are not a lot of gender specific numbers for, in particular, youth. Education is not necessarily my area. My area is more on the social side. I know that educational outcomes are proving to be much greater for First Nations women, young women and girls, than boys.

Senator Nancy Ruth: That means they graduated from high school.

Mr. Thompson: Yes: I think the rate is almost the same as nationally in Canada as well.

In terms of the breakdown for numbers of children, even when it comes to First Nations children in care, we do not necessarily have those numbers. We are not even able to get specific numbers from provincial agencies. Not all First Nations children are in the care of First Nations child welfare agencies. More children are in the care of provincial agencies, and the agencies do not even have the breakdown vis-à-vis First Nations versus non-First Nations.

When it comes to the sex trade, if you will, the Sisters in Spirit campaign is indicative of that problem. The problem is greater for females and males, but still a problem for males as well. That is evident in our major urban areas.

Senator Nancy Ruth: What about suicide?

Mr. Toulouse: I do not think it discriminates. I would guess it to be 50-50. There are also real costs in caring for the inmates that Corrections Canada shares from time to time in terms. Because there are not as many, it is much costlier per person for a female than it is for a male in terms of the age group in the prison system.

revenir aux traditions et à la culture. Voilà où se situe son filet de sécurité aujourd'hui. La langue et la culture sont importantes, et j'espère que les gens emprisonnés verront qu'il y a là d'autres façons de composer avec la douleur. Nos aînés sont nombreux à vouloir les aider.

Le sénateur Nancy Ruth : Je m'intéresse aux questions concernant les enfants, les filles en particulier. D'après ce que je sais des statistiques collectives du Canada, durant les années 1970 et 1980, on a mis beaucoup d'énergie à recueillir des données sur les hommes et les garçons, les filles et les femmes. Puis, durant les années 90 et jusqu'à ce jour, nous sommes revenus à une sorte de neutralité en employant à nouveau des termes comme « jeunes ». Il est difficile de savoir s'il existe des différences entre les filles et les garçons à cet égard. Par exemple, vous avez parlé d'un jeune qui s'est donné la mort. Est-ce que ce sont surtout des garçons ou des filles qui agissent ainsi, est-ce 50-50? Pour ce qui est du commerce du sexe, je présume que ce sont surtout des filles qui sont portées disparues. Je suis au courant de la campagne des sœurs disparues. Y a-t-il une différence entre les filles et les garçons pris en charge? Pouvez-vous nous parler de cette question, de manière générale?

M. Thompson : Malheureusement, les statistiques propres à un sexe ou à l'autre, et en particulier aux jeunes, ne font pas légion. L'éducation n'est pas forcément mon domaine. Je travaille davantage du côté social. Je sais que les résultats scolaires se révèlent nettement meilleurs chez les femmes des Premières nations, les jeunes femmes et les filles, par rapport aux garçons.

Le sénateur Nancy Ruth : Cela veut dire qu'elles ont obtenu leur diplôme d'études secondaires.

M. Thompson : Oui : Je crois que le taux est à peu près équivalent au taux national, au Canada.

Quant à la ventilation statistique dans le cas des enfants, même dans celui des enfants des Premières nations pris en charge, nous n'en avons pas forcément. Nous n'arrivons même pas à obtenir des statistiques précises des organismes provinciaux. Ce ne sont pas tous les enfants des Premières nations qui ont été pris en charge par des organismes d'aide à l'enfance de Premières nations. Ils sont plus nombreux à avoir été confiés à des organismes provinciaux, qui n'établissent même pas la répartition des membres des Premières nations et des autres personnes.

Quant au commerce du sexe, si vous voulez, la campagne Sœurs d'esprit dénote bien ce problème. Le problème est plus important chez les femmes que chez les hommes, mais c'est un problème aussi chez les hommes. Cela se voit très bien dans les grands centres urbains.

Le sénateur Nancy Ruth : Et le suicide?

M. Toulouse : Je ne crois pas qu'il y ait de distinctions. J'imagine que c'est moitié-moitié. Il y a également un prix réel à payer pour s'occuper des détenus que le Service correctionnel du Canada communique de temps à autre. Comme il n'y en a pas un si grand nombre, le coût par détenu de sexe féminin est beaucoup plus élevé que pour un détenu masculin dans le groupe d'âge.

Senator Nancy Ruth: One reason I am interested in this subject is that I do not believe that public policy can be developed on a gender-neutral basis for any community within Canada. There are different problems for different groups, whether it is race, gender, disability or whatever. Is the AFN interested in collecting more statistics with a gender perspective so that their policies can better meet the needs?

Mr. Thompson: We are absolutely interested in collecting whatever data will assist us in improving the situation for First Nations people, whether they are youth or whomever. We as an organization are looking into gender-based analysis, or formally approaching policy and programs with a gender-based analysis lens.

Senator Nancy Ruth: It may not be the best way to go. Do your research or talk to me before you go down that route.

The Chairman: Mr. Toulouse, in your opening statement you said that even if First Nations children receive an education, their potential success is thwarted due to a lack of economic and employment opportunities. Can you expand? Are you talking about opportunities across Canada or opportunities on reserve? I am from Saskatchewan where I have seen the growth in education and the difference it makes. However, much of the focus from the chiefs, et cetera, is on economic development of the reserve, where youth are able to see opportunities in the whole world, not just in Canada.

The complaint is, how do you ensure that First Nations children are being educated? How do you have them support their own community while still fulfilling their own ambitions, and provide them with opportunities across Canada. There is a disconnect at times between the reserve and the urban setting next door, for example the reserves that I am familiar with, and the Regina settting. Can you comment?

Mr. Toulouse: As far as youth wanting to have economic opportunities in or near a First Nations community, I believe that First Nations communities want to ensure that there is potential for employment for any youth if they wish to remain in their First Nations community. That is the desire.

As in any mainstream community, you will find youth who do not necessarily want to stay in the home city or town. They want to explore other parts of the country so a certain percentage of the population will always want to move out.

I come from a First Nations community and I am chief of our community. For the most part, the majority of youth always remind me that we need economic development to create employment opportunities so they can stay and take care of their parents, and continue to be who they are. They want to

Le sénateur Nancy Ruth : Une des raisons pour lesquelles je m'intéresse à ce sujet, c'est que, à mon avis, on ne saurait concevoir au Canada une orientation gouvernementale qui fait fi de la question du sexe, quelle que soit la communauté en question. Divers groupes vivent divers problèmes, qu'il s'agisse de race, de sexe, de handicap et je ne sais quoi encore. L'APN souhaite-elle établir d'autres statistiques en fonction du sexe, pour que ses politiques répondent mieux aux besoins établis?

M. Thompson : Cela nous intéresse au plus haut point d'établir des données qui nous aideront à améliorer la situation des membres des Premières nations, que ce soit des jeunes ou non. En tant qu'organisation, nous étudions la question de l'analyse fondée sur le sexe; nous envisageons d'adopter des politiques et des programmes en procédant d'abord à une telle analyse.

Le sénateur Nancy Ruth : Ce n'est peut-être pas la meilleure façon de procéder. Faites vos recherches ou venez m'en parler avant de choisir cette voie.

La présidente : Monsieur Toulouse, au cours de votre déclaration liminaire, vous avez affirmé que même là où les enfants des Premières nations reçoivent une éducation, le manque de possibilités économiques et d'occasions d'emploi mine leur succès éventuel. Pourriez-vous nous en dire plus? Parlez-vous de possibilités partout au Canada ou de possibilités dans les réserves? Je suis originaire de la Saskatchewan, où j'ai pu voir la croissance dans le domaine de l'éducation et la différence que cela fait. Tout de même, ce sur quoi insistent les chefs pour une grande part, et ainsi de suite, c'est le développement économique de la réserve, alors que les jeunes peuvent voir les occasions à saisir dans le monde entier, et non seulement au Canada.

La plainte est la suivante : comment s'assurer que les enfants des Premières nations font des études? Comment les appuyer au sein de leur propre communauté tout en leur permettant de réaliser leurs propres ambitions, et en leur donnant des occasions partout au Canada? Il y a un monde entre la réserve et le centre urbain d'à côté, par exemple les réserves que je connais bien moi-même et la ville de Regina. Pouvez-vous commenter la situation?

M. Toulouse : Pour ce qui est des jeunes qui souhaitent avoir des possibilités économiques dans une communauté des Premières nations ou à proximité, je crois que les communautés des Premières nations souhaitent qu'il y ait un potentiel d'emploi pour tous les jeunes qui veulent demeurer au sein de leur communauté. C'est ce qu'on veut.

Dans toute collectivité au sens général, il y a des jeunes qui ne veulent pas forcément rester dans leur ville ou leur village natal. Ils veulent explorer d'autres régions du pays; il y a donc un certain pourcentage de la population qui voudra toujours quitter l'endroit.

Je proviens d'une communauté de Premières nations et je suis chef de notre communauté. Essentiellement, la majorité des jeunes me rappelle toujours qu'il nous faut du développement économique pour créer des occasions d'emploi, pour qu'ils puissent demeurer et s'occuper de leurs parents, et continuer

ensure that their children know their culture, language, ceremonies and traditions.

That is just as important as having economic opportunities but everyone these days, in order to survive, needs an income above the poverty line. That requires a job, which requires opportunity for First Nations communities to work in partnership with the private sector or in another joint initiative.

First Nations want to provide an opportunity for their youth to come back after they complete their academic studies and gain experience in their fields to offer their services to the community with much more skill and academic qualifications.

Not all youth want to go to the city. There is a tremendous demand for housing at the community level that is not all seniors or individuals who are not returning. The demand is coming from youth who have settled, are engaged and about to be married, or married, and are not interested in leaving the area. There are more youth on-reserve than off-reserve.

I wish to correct a point. As much as you hear government saying that more people live off-reserve than on-reserve, the figures include Metis and all the Aboriginal sector. There will be more off-reserve because there are no reserves in the far north or in Metis communities. Because of those numbers I need to say that there are more First Nations on-reserve than there are in the urban setting.

Senator Mercer: Thank you for coming here today to enlighten us to a certain extent and to remind us of some statistics, which I find demoralizing, speaking as a Canadian. There are more First Nations children in child welfare care today that there were First Nations children in residential schools at the height of their operation. We have not come very far. This is a condemnation of the entire system no matter which government is in power. The tendency is to be political but I will resist because there is no advantage in it. Multiple governments have been in power since they abandoned the residential school program and still, we are in a mess.

Tomorrow morning, the chair of the committee will arrange a meeting with Prime Minister Harper, the Minister of Finance, Mr. Flaherty, and the Minister of Indian Affairs and Northern Development, Mr. Apprentice. We have 15 minutes of their time. What two, three or five things would you tell them need to be done immediately to repair the problems outlined today?

Chief Toulouse: If you have 10 to 15 minutes, you could say that honouring the Kelowna agreement is a start: the financial commitments agreed to by the premiers and the government of the day. That would go a long way to closing some of that gap.

d'être eux-mêmes. Ils veulent s'assurer que leurs enfants connaissent leur culture, leur langue, leurs cérémonies et leurs traditions.

Cela est aussi important que les possibilités économiques, mais tout le monde, par les temps qui courent, pour survivre, a besoin d'un revenu qui se situe au-dessus du seuil de pauvreté. Pour cela il faut du travail, de sorte que les communautés des Premières nations doivent collaborer avec le secteur privé ou participer à une autre initiative mixte.

Les Premières nations souhaitent donner à leurs jeunes l'occasion de revenir, une fois leurs études faites et une expérience acquise dans leur domaine, pour offrir des services à la communauté avec des aptitudes et des titres scolaires accrus.

Ce ne sont pas tous les jeunes qui veulent aller en ville. Il y a une demande extraordinaire de logements au niveau communautaire. Ce ne sont pas tous des aînés ou des gens qui ne reviennent pas. La demande provient de jeunes qui se sont établis, sont fiancés et sont sur le point de se marier, ou qui sont déjà mariés, et qui ne souhaitent pas quitter la région. Les jeunes sont plus nombreux dans les réserves qu'en dehors de celles-ci.

Je voulais rectifier une chose. Les autorités affirment toujours que les Autochtones en dehors des réserves sont plus nombreux, mais les chiffres incluent les Métis et tout le secteur autochtone. Il y en aura plus en dehors des réserves du fait qu'il n'y a pas de réserves dans le Grand Nord ou dans les communautés métisses. Vu ces chiffres, je dois dire que les gens des Premières nations sont plus nombreux dans les réserves qu'en milieu urbain.

Le sénateur Mercer : Merci d'être venu aujourd'hui pour nous éclairer jusqu'à un certain point et nous rappeler certaines statistiques, que je trouve démoralisantes, en tant que Canadien. Les enfants des Premières nations pris en charge par les services à l'enfance sont plus nombreux de nos jours que l'étaient les enfants des Premières nations dans les pensionnats à l'époque où ceux-ci battaient leur plein. Nous n'avons pas fait beaucoup de chemin. Voilà qui montre la faillite du système entier, quel que soit le gouvernement en place. La tendance est à la déclaration politique, mais je vais résister, car cela ne donne rien. De multiples gouvernements se sont succédés depuis qu'on a abandonné le programme des pensionnats, et malgré tout, nous sommes encore dans le pétrin.

Demain matin, la présidente du comité organisera une réunion avec le premier ministre Harper, le ministre des Finances, M. Flaherty, et le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Apprentice. Nous allons pouvoir passer 15 minutes avec eux. Quelles sont les deux, trois ou cinq mesures que vous signaleriez comme devant être adoptées immédiatement pour régler les problèmes esquissés aujourd'hui?

M. Toulouse : Si vous avez 10 à 15 minutes, vous pourriez dire que le respect de l'accord de Kelowna est un bon début : les engagements financiers pris par les premiers ministres et le gouvernement à ce moment-là. Cela permettrait de s'approcher beaucoup du but.

As well, you could speak to recognition of First Nations governments. Historically, for countless decade and generations prior to the Child Welfare Act, the Indian Act and the Constitution, 1867, First Nations took care of themselves. We did not need enforcement or protection services. There was a place for the child and a responsibility that was well understood by the clan and by the traditional system of the day.

Recognition that we are still in a position to take care of ourselves would go a long way in terms of the federal and provincial governments of the day understanding that their policies and legislation often do not make sense to First Nations peoples trying to raise children within their culture and traditions. Raising them within their own culture is in keeping with what is best for the child.

If some of these issues could be stated, it would help. We need resources that were identified through many discussions and much work by many people. Conclusions showed that some bridge resourcing is needed to carry out the programs and services currently in place.

Senator Mercer: In my previous life prior to coming here, I spent a lot of time speaking with Aboriginal people across the country about engaging in the political process and understanding the power of the ballot box. I know for a fact in at least 45 constituencies across the country, if the Aboriginal population were to vote together in large numbers, they could effect change in those 45 constituencies.

We are into our second minority government. It would seem to me that the opportunity is even greater now than it has been in the past. If we could motivate all Canadians to participate in the political process, and particularly in this case, motivate the Aboriginal community to participate, that is a tremendous amount of power to wield in and around this city, in this Parliament and in the House of Commons. I hope the Aboriginal leadership will continue to consider this. I know there is a long history, and certain cultural backgrounds dictate that it is not a positive thing, but I encourage people to discuss it.

Nothing rules more than somebody who can deliver people to the House of Commons. That gives you such great influence, and I continue to see groups sell themselves short by not participating. The points that you made regarding 15 minutes with Mr. Harper tomorrow morning are good ones and ones that we can build on, and I thank you for that.

Senator Lovelace Nicholas: I understand everything in your presentation, as I grew up in the First Nations and I know all the problems. Do you feel that racism plays a part in people taking employment outside their communities?

De même, vous pourriez parler de la reconnaissance des gouvernements des Premières nations. Historiquement, pendant d'innombrables décennies et générations avant l'arrivée de la Loi sur les services à l'enfance, de la Loi sur les Indiens et de la Constitution de 1867, les Premières nations s'occupaient d'elles-mêmes. Nous n'avions pas besoin de services de protection ou d'exécution de la loi. Il y avait une place dans le monde pour l'enfant et une responsabilité que saisissaient bien le clan et le système traditionnel du jour.

La reconnaissance du fait que nous sommes encore aptes à prendre soin de nous-mêmes — ce serait beaucoup, que les gouvernements fédéral et provinciaux du jour comprennent que leurs politiques et leurs lois, souvent, n'ont aucun sens du point de vue de peuples autochtones qui essaient d'élever leurs enfants dans le respect de leur culture et de leurs traditions. Les élever dans le respect de leur propre culture correspond à ce qu'il y a de mieux pour l'enfant.

Si vous pouviez soulever certaines de ces questions, ce serait utile. Nous avons besoin de ressources qui ont été cernées à la suite de nombreuses discussions et de bien des travaux effectués de nombreuses personnes. Les conclusions font voir qu'il faut certaines ressources pour faire le pont, pour exécuter les programmes et les services actuellement en place.

Le sénateur Mercer : Dans ma vie antérieure, avant d'être sénateur, j'ai passé beaucoup de temps à discuter avec des Autochtones de partout au pays de l'idée de s'engager dans le processus politique et de comprendre le pouvoir du scrutin. Je tiens un fait pour sûr : dans au moins 45 circonscriptions un peu partout au pays, si les Autochtones décidaient de voter ensemble en grand nombre, ils pourraient susciter des changements à ces endroits-là.

Nous en sommes à notre deuxième gouvernement minoritaire. Il me semble que l'occasion est encore plus grande aujourd'hui qu'elle l'a été par le passé. Si nous pouvions motiver tous les Canadiens à participer au processus politique et, particulièrement, dans le cas qui nous occupe, motiver la communauté autochtone à participer, ce serait une somme de pouvoir énorme que les gens brandiraient ici et autour de la ville, au Parlement et à la Chambre des communes. J'espère que les dirigeants autochtones vont continuer à envisager cette question. Je sais qu'il y a une longue histoire derrière tout cela et que, dans certains contextes culturels, ce n'est pas vu d'un bon œil, mais j'encourage les gens à en discuter.

Rien ne vaut le pouvoir dont jouit celui qui sait envoyer des gens à la Chambre des communes. Cela donne une telle influence — et je vois encore des groupes qui se limitent eux-mêmes en ne participant pas. Les questions que vous avez soulevées concernant l'entretien de 15 minutes prévu avec M. Harper demain matin sont bonnes. Ce sont des questions à partir desquelles nous pouvons travailler, et je vous en remercie.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Je comprends tout ce que vous avez dit durant votre exposé, car j'ai grandi au sein d'une communauté autochtone et j'en connais tous les problèmes. Croyez-vous que le racisme entre en jeu quand les gens cherchent des emplois à l'extérieur de leur communauté?

Mr. Toulouse: Yes, unfortunately, it is a factor. We have individuals who are struggling. I will use Ontario Works as an example, which is a welfare system. It requires the individual to find a way back into the system for the individual to be in a position for some retraining.

We have experienced occasions where First Nations communities try to work within that piece of legislation, and because there is no economic development in their home community, they have to look outside to the urban settings to place individuals for training.

It is a non-starter, because no First Nations individuals are allowed to take employment opportunities from nearby townspeople. It is unheard of in many of what I call our frontier towns or cities near First Nations.

Unfortunately, that form of racism still occurs. It was sad to see racism rearing its ugly head in the conflict at the Douglas Creek Estates in Caledonia and Six Nations territory. A lot of the time, it was not necessarily the townsfolk. Individuals coming in to assist create that racism, if you will. That someone else brings it in is really the sad part, but it is there.

As a First Nations individual, I felt it. I continue to feel it. It is difficult to describe, but it is there. I am sure many other immigrants may concur that they feel the racism, as well. In my opinion, what First Nations feel the most is the systemic, institutional kind of racism, where we are often shut out. That kind of racism is what I find to be most prevalent.

Senator Lovelace Nicholas: I have certainly seen it most of my life. My only other question regarded the Kelowna accord, and Senator Mercer touched upon it, so thank you.

Senator Zimmer: Thank you for your presentation today. I am sitting in for Senator Dallaire, who is currently at the first meeting of the United Nations Advisory Committee on Genocide Prevention in New York City.

I was also pleased to come today because my cause is young people in Canada, and when I say that, I mean all young people of all races. I grew up in Saskatchewan and attended the University of Saskatoon. I was a classmate with Madam Chair.

There was a community close to Saskatoon, known as Sulland, which is now part of an urban reserve. My question is: We speak of educated Aboriginal young people. Do they stay in the city or go back to the reserve? There now appears to be a third option: the urban reserve. Do they go to the urban reserves and work there?

M. Toulouse : Oui, malheureusement, c'est un facteur. Il y a des gens qui sont en difficulté. Je prendrai pour exemple le programme Ontario au travail, qui est un système d'aide sociale. Il faut que la personne trouve une façon de se réinsérer dans le système pour avoir la possibilité de se recycler.

Nous avons connu des cas où des communautés des Premières nations ont essayé de travailler dans les limites de la loi en question et, comme il n'y a aucun développement économique chez eux, les gens doivent se tourner vers la ville pour recevoir une formation.

C'est voué à l'échec, car on ne permet à aucun membre d'une Première nation de saisir l'occasion d'emploi qui appartient aux gens de la ville tout près. Ce serait du jamais vu dans les villes des régions éloignées ou les villes près des communautés des Premières nations.

Malheureusement, cette forme de racisme existe toujours. Le visage hideux du racisme entourant le conflit des Douglas Creek Estates, à Caledonia, dans le territoire des Six Nations, était triste à voir. Souvent, ce n'est pas forcément les gens de l'endroit qui étaient racistes. Ce sont des gens qui sont venus sur place pour provoquer ce racisme, si vous voulez. Que quelqu'un vienne d'ailleurs pour faire cela, c'est ce qui est vraiment triste, mais ça existe.

En tant que membre d'une Première nation, j'en ai ressenti les effets. J'en ressens toujours les effets. C'est difficile à décrire, mais c'est là. Je suis sûr que de nombreux autres immigrants peuvent confirmer qu'ils le ressentent, eux aussi, le racisme. À mon avis, ce que ressentent davantage les Premières nations, c'est la forme systémique, institutionnelle, du racisme, qui fait que nous sommes souvent exclus. C'est le genre de racisme qui, à mon avis, est le plus courant.

Le sénateur Lovelace Nicholas : J'en ai certainement été témoin toute ma vie durant. Ma seule autre question portait sur l'accord de Kelowna, et le sénateur Mercer en a parlé. Je vous remercie donc.

Le sénateur Zimmer : Merci d'avoir présenté un exposé aujourd'hui. Je remplace le sénateur Dallaire, qui assiste à la première réunion du comité consultatif des Nations Unies sur la prévention des génocides, à New York.

De même, j'étais heureux de pouvoir assister à la séance aujourd'hui, car la cause que je défends, c'est la cause des jeunes au Canada — et quand je dis cela, je veux dire tous les jeunes de toutes les races. J'ai grandi en Saskatchewan et j'ai fréquenté l'Université de Saskatoon. J'étais un compagnon de classe de madame la présidente.

Il y avait près de Saskatoon une communauté, appelée Sulland, qui fait maintenant partie de la réserve urbaine. Ma question est la suivante : nous parlons des jeunes Autochtones qui sont instruits. Demeurent-ils en ville ou retournent-ils dans la réserve? Il semble maintenant y avoir une troisième option : la réserve urbaine. Vont-ils dans les réserves urbaines pour travailler là?

Mr. Thompson: Chief Toulouse talked about how individuals want to be where they are most comfortable, and where they find their identity supported and their culture respected. In the case of Saskatchewan, where the urban reserve is becoming an option, it definitely will be something they take advantage of.

If you are asking whether there should be an expansion across the country of other urban reserves, say, in Winnipeg or Saskatchewan, it probably would be beyond my mandate to speak to because that would be the decision of the individuals and the nations within each region.

In Saskatchewan, they find them to be very advantageous, I guess you would say, to be able to have a bit of an uplifted world, if you will. However, at the same time, as Regional Chief Toulouse said earlier, in terms of the numbers for First Nations on-reserve or off-reserve, the tide is moving the other way, where the shift is back to the community as opposed to away. More recent numbers show that to be the case if you take the Aboriginal group apart from the pan-Aboriginal view, if you will.

Mr. Toulouse: A lot of the First Nations go where there is a collective in terms of the culture and the spiritual connectedness that they may have, which is as important as the spiritual lands of their home community. It is more the collectiveness they seek, because this is where they can find their language, culture and ceremonies. I am not familiar with the urban reserves, if you will, in the province of Saskatchewan.

Senator Zimmer: I was looking at it as a third option. I was not speaking only of employment, but of business opportunity. Apparently, the model in Saskatoon is working well. It has assimilated into the community and is welcomed. It gives them another option, not only for employment but for business opportunity.

Senator Nancy Ruth: This question is about international conventions. Canada has been condemned for its treatment of Aboriginal rights in all kinds of conventions: the economic, social and cultural rights convention; the agreement on discrimination against women; and the child convention we have talked about. All these conventions have horrible things to say about Canada in general and in particular about Aboriginal peoples.

How might you or the AFN suggest to us what we can do to get the Canadian government to implement some of the criticisms in these international conventions here in Canada, so it would be to your advantage? What can we do to give Canada a bit of a boot? We are curious about this. Any ideas are welcome.

Senator Kinsella: My questions are straight to the point. First, some important laws of human rights do not apply to Aboriginal Canadians. Section 67 of the Canadian Human Rights Act does

M. Thompson : Le chef Toulouse a dit que les gens veulent aller là où ils sont le plus à l'aise, et où leur identité est soutenue et leur culture, respectée. Dans le cas de la Saskatchewan, où la réserve urbaine est en train de devenir une option, c'est certainement une chose dont ils profiteraient.

Si vous me demandez de dire s'il devrait y avoir une expansion au Canada des réserves urbaines, disons, à Winnipeg ou en Saskatchewan, j'outrepasserais probablement mon mandat en répondant, car c'est une décision qui revient aux personnes et aux nations à l'intérieur de chacune des régions.

En Saskatchewan, les gens trouvent cela très avantageux, dirait-on, d'avoir accès à un monde relevé, si vous me permettez l'expression. Cependant, en même temps, comme le chef régional Toulouse l'a dit plus tôt, si vous comptez le nombre de personnes qui se trouvent dans les réserves et en dehors des réserves, vous constatez que le mouvement s'inverse, c'est-à-dire que les gens reviennent à la communauté plutôt que de s'en aller. Les dernières statistiques montrent que c'est le cas si vous tenez compte du groupe autochtone par rapport au secteur pancanadien des Autochtones, si vous voulez.

M. Toulouse : Souvent, les membres des Premières nations s'installent là où il y a un collectif, c'est-à-dire un lien culturel et spirituel avec autrui, qui est aussi important que les terres spirituelles de leur communauté d'origine. C'est l'aspect collectif qu'ils recherchent, car c'est là qu'ils retrouvent leur langue, leur culture et leurs cérémonies. Je ne connais pas bien les réserves urbaines, si vous voulez, dans la province de la Saskatchewan.

Le sénateur Zimmer : J'y voyais une troisième option. Je parlais non seulement d'emploi, mais aussi d'occasion d'affaires. Apparemment, le modèle de Saskatoon fonctionne bien. Il a été assimilé dans la communauté et est le bienvenu. Il donne une autre option, non seulement pour l'emploi, mais aussi pour les occasions d'affaires.

Le sénateur Nancy Ruth : Ma question porte sur les conventions internationales. Le Canada a été condamné pour sa façon de traiter les droits des Autochtones dans toutes sortes de conventions : le pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; l'entente sur la discrimination faite aux femmes; et la convention relative aux enfants dont nous avons parlé. Toutes ces conventions renferment des choses horribles qui sont dites à propos du Canada, en général, et des peuples autochtones, en particulier.

Selon vous ou l'APN, que pourrions-nous faire pour que le gouvernement canadien adopte des mesures judicieuses en réaction aux critiques contenues dans ces conventions internationales, ici même au Canada, pour que cela soit à votre avantage? Qu'est-ce que nous pouvons faire pour motiver un peu le Canada à agir? Nous sommes curieux à ce sujet. Toutes les idées sont les bienvenues.

Le sénateur Kinsella : Mes questions vont droit au but. D'abord, certaines lois importantes en matière de droits de la personne ne s'appliquent pas aux Autochtones du Canada.

not apply to normally reserve-resident Indians. I think that is how the clause reads.

Under the United Nations Convention on the Rights of the Child, Canada has registered a reservation of non-application of its convention to Aboriginal children. In both those cases, what is your view as to the rationale behind the exclusion caused by the reservation under the UN Convention on the Rights of the Child?

Second, can you recapitulate your position on section 67?

Mr. Thompson: The first question goes back to Senator Munson's question of how to get the federal government to act upon the issues that we talked about today.

Certainly, the issues are the same. You are just bringing in the international spin in terms of how they do or do not conform to the UN Convention on the Rights of the Child and other international instruments. That issue has been the kicker for us. We have been struggling with that same question: How do we get the attention and the subsequent action or requisite action on behalf of the Government of Canada?

We all see various tragic stories noted in our national and local papers. We have various condemnations on the international scene vis-à-vis international instruments. We have meetings upon meetings with various federal departments talking about these statistics we are confronted with year in and year out.

Unfortunately, it often requires a tragedy of some sort to get action. For example, in the instance up north where they had to move the community, it is not the location necessarily of the community. It is a band-aid approach. I am getting off topic, but it is a pet peeve of mine in terms of not addressing the fundamental issue.

Senator Nancy Ruth: Without the press behind it, it is hard to get the politicians' attention.

Mr. Thompson: That is right, but going a bit further, it ensures the federal government does not stick another band-aid on it. Money is required, but simply throwing money at it does not help. We have to understand why the situation is there and what are the fundamental reasons. Then, address those. Those types of measures, unfortunately, will likely take some time to turn around. Within the political cycle, that is often not a particularly attractive approach or answer. I think that has been part of the problem.

I apologize for getting off track a little bit. Could I ask you to repeat your question?

L'article 67 de la Loi canadienne sur les droits de la personne ne s'applique pas aux Indiens habitant normalement une réserve. Je crois que c'est l'interprétation qu'il faut faire de l'article en question.

En rapport avec la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le Canada a fait valoir une réserve pour que la convention ne s'applique pas aux enfants autochtones. Dans les deux cas en question, que voyez-vous comme étant la justification de l'exclusion visée par la réserve en rapport avec la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant?

Ensuite, pouvez-vous récapituler votre position sur l'article 67?

M. Thompson : La première question nous ramène à la question du sénateur Munson, à savoir comment faire en sorte que le gouvernement fédéral agisse en rapport avec les questions dont nous avons parlé aujourd'hui.

Certes, ce sont les mêmes questions. Vous ne faites qu'y donner un tour international, à savoir si cela est conforme ou non à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant et à d'autres instruments internationaux. C'est la question qui a tout déclenché pour nous. Nous nous débattons avec cette même question : comment attirer l'attention du gouvernement du Canada et faire en sorte qu'il adopte les mesures qui s'imposent?

Nous lisons tous les histoires tragiques relatées dans les journaux nationaux et locaux. Nous voyons que les agissements du Canada sont assimilés à la faillite, vis-à-vis des instruments internationaux. Nous multiplions les réunions avec les responsables fédéraux pour parler des statistiques que nous voyons bon an, mal an.

Malheureusement, cela prend souvent une tragédie pour que les autorités décident d'agir. Par exemple, dans le cas où il a fallu déménager la communauté dans le Nord, ce n'est pas nécessairement l'emplacement qui est en cause. C'est une solution ponctuelle. Je m'éloigne du sujet, mais c'est ma bête noire : quand on s'éloigne de la question fondamentale...

Le sénateur Nancy Ruth : Si la presse n'intervient pas, il est difficile d'avoir l'attention des politiciens.

M. Thompson : C'est vrai, mais pour pousser les choses encore un peu plus loin, je dirais qu'on veille ainsi à ce que le gouvernement fédéral n'adopte pas encore une solution ponctuelle. Il faut de l'argent, mais le simple fait d'injecter de l'argent n'est pas utile. Il faut comprendre pourquoi la situation existe, en saisir les raisons fondamentales. Ensuite, il faut s'y attaquer. Ce genre de mesure, malheureusement, ne se concrétisera probablement pas du jour au lendemain. Dans le contexte du cycle politique, c'est une approche qui, souvent, n'est pas particulièrement attrayante. Je crois que cela fait partie du problème.

Je m'excuse de m'être éloigné du sujet. Puis-je vous demander de répéter votre question?

Mr. Toulouse: You talked about section 67, human rights and the exemption of First Nations. I think federal government has misused or abused it in terms of lack of resources provided. The worry at the First Nations level is that we receive finite resources at the community level. I will use education as an example.

We had our own band-operated school up to eighth grade. Some of the parents said they wanted to send their children to another educational institution off-reserve. As much as we wanted to support it and say that they had that right, we could not. Collectively, we only had sufficient resources to provide one kind of education facility with limited resources. We may not be able to offer music, the whole science gamut or this or that; we wish we could. Many times the parents said their children had rights. The federal government could provide only this much. Our collective wish is to have our people go to school in our community, but they have an individual right to French as a second language, even though we offer our own language.

To me, sometimes limiting the resources of First Nations has been misused. That pits us against our own people who want something different, when we cannot say yes, we will agree to it. At the end of the day we would be criticized for not managing our resources because we have a deficit of a few million dollars.

There are issues around how that lack of funding has been misused by the federal government in the past.

Senator Kinsella: What about the reservation under this UN Convention on the Rights of the Child? Canada made a reservation saying they did not want to meet the standard as it applies to Indian children.

Mr. Thompson: Are you referring to Canada's reservation in terms of article 21 as it relates to adoption?

Senator Kinsella: Yes, I am.

Mr. Thompson: When it comes to adoption of Indian children, what we say goes back to the notion of the desire for First Nations to have the right for those children to remain in their customs and traditions. It is also in relation to an issue tied to funding. If we have children in customary care in our communities, for instance, the funding to support that child will be significantly less than if that child was put into a foster home or care outside the community.

That is one of the scenarios where we would like to see some change. That answer is in relation to your question on Canada's reservation to article 21.

Senator Munson: I have two quick questions because the issues already have been discussed in a substantive way.

M. Toulouse : Vous avez parlé de l'article 67, des droits de la personne et de l'exclusion des Premières nations. Je crois que le gouvernement fédéral en a fait un usage abusif en ce qui concerne les ressources fournies. Le souci, du point de vue des Premières nations, c'est de recevoir des ressources limitées à l'échelle communautaire. Je prendrai pour exemple l'éducation.

Nous avions une école élémentaire — allant jusqu'à la huitième année — qui relevait de la bande. Certains des parents ont fait savoir qu'ils voulaient envoyer leurs enfants dans un autre établissement d'enseignement, en dehors de la réserve. Même si nous souhaitions appuyer cette démarche et leur dire qu'ils avaient le droit de le faire, nous ne pouvions pas. Collectivement, nous avions seulement les ressources suffisantes pour prévoir une sorte d'établissement d'enseignement. Nous ne pouvons peut-être pas offrir des cours de musique, ni toute la gamme des disciplines scientifiques et ainsi de suite; nous aimerions bien le faire. Souvent, les parents affirment que leurs enfants ont des droits. Le gouvernement fédéral ne pouvait fournir que ce minimum. Notre souhait collectif, c'est que les jeunes fréquentent l'école au sein de notre communauté, mais ils ont droit individuellement à des cours de français langue seconde, même si nous offrons des cours dans notre propre langue.

Selon moi, la limitation des ressources accordées aux Premières nations s'est parfois prêtée à un mauvais usage. Cela fait que nous affrontons nos frères qui veulent quelque chose de différent et nous acceptons, même si nous n'en avons pas les moyens. Plus tard, on nous reproche de ne pas bien gérer nos ressources, étant donné qu'il y a un déficit de quelques millions de dollars.

Voilà donc les questions entourant le manque de financement dont le gouvernement fédéral a fait un mauvais usage par le passé.

Le sénateur Kinsella : Que pensez-vous de la réserve émise au sujet de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant? Le Canada a fait valoir une réserve pour affirmer qu'il ne veut pas que cette norme s'applique aux enfants indiens.

M. Thompson : Parlez-vous de la réserve du Canada à l'égard de l'article 21 concernant l'adoption?

Le sénateur Kinsella : Oui.

M. Thompson : Pour ce qui est de l'adoption des enfants indiens, notre propos nous ramène à la notion que les Premières nations ont la volonté que les enfants en question continuent de jouir de leurs coutumes et de leurs traditions. Il y a aussi la question du financement. Quand des enfants sont pris en charge de manière traditionnelle au sein de nos communautés, par exemple, les fonds attitrés par enfant seront nettement inférieurs à ce qui est investi dans un foyer d'accueil ou un service à l'extérieur de la communauté.

C'est un des scénarios que nous aimerions voir changer. Voilà pour la réponse à votre question concernant la réserve du Canada touchant l'article 21.

Le sénateur Munson : J'ai deux questions rapides : ce sont des questions qui ont déjà été débattues de façon substantielle.

On page 7, you talked about approximately 12 per cent of the First Nations children having a disability or special needs: is this much higher than the national average?

Mr. Thompson: Yes: I cannot tell you how much higher off the top of my head, but it is probably double.

Senator Munson: You refer to disabilities and special needs such as what?

Mr. Thompson: With respect to children, there are developmental and physical disabilities. This area is greatly in need of attention, not only in terms of getting the culturally appropriate assessment tools in place, but also to get a handle on the various federal efforts in the area of special needs. The approach right now is ad hoc. We would like to see some sort of organization brought to the issue to get a better handle on what is, and what is not, there.

Often folks in First Nations communities are forced to send their children away. For some of these children to receive the proper services, they have to be taken into care, regardless of the parenting skills and quality of that home.

Senator Munson: Would a children's commissioner fulfill the role of advocate and address these kinds of needs, as we talked about in our previous report?

You agree with it and this committee agrees with a children's commissioner. What is needed to go beyond a recommendation so perhaps the present government can do something about this?

Mr. Thompson: I will go back to this morning's discussion in the House. Minister Prentice talked about the need for structural change.

This area probably would fit into the category of structural change. There are specific things I would like to talk about in the area of child welfare. I think this issue would be something we could look at in those Kelowna-type discussions, where we would get at the larger structural pieces that need to be looked at with First Nations, the federal government and the provinces and territories. Maybe we could get it on the agenda for 2008 and have discussions ensuing in the short term.

Senator Mercer: We always sit around tables in this place and talk about the bad news stories in the Aboriginal communities, but there are some success stories.

There are good news stories. There are reserves that are working aggressively and doing well for various reasons. Does that success spill over into the child welfare side on the reserve? On reserves where the economics are good — I am thinking of the Membertou Reserve in Nova Scotia where my friend, Bernd Christmas, was very much involved — are there fewer social

À la page 7, vous dites qu'environ 12 p. 100 des enfants des Premières nations ont une déficience ou des besoins particuliers : est-ce que c'est beaucoup plus élevé que la moyenne nationale?

M. Thompson : Oui : je ne saurais vous dire, par cœur, jusqu'à quel point, mais c'est probablement le double.

Le sénateur Munson : Qu'entendez-vous par déficience et besoins particuliers?

M. Thompson : Pour ce qui est des enfants, il y a des troubles de développement et des déficiences physiques. C'est un domaine où il faut vraiment intervenir, non seulement pour mettre en place des instruments d'évaluation adaptés au contexte culturel, mais aussi pour bien comprendre les divers programmes fédéraux qui existent en ce qui concerne les besoins particuliers. En ce moment, l'approche se veut ponctuelle. Nous aimerions que les choses soient organisées un peu, pour que les gens puissent mieux comprendre de quoi il s'agit.

Souvent, les gens dans les communautés des Premières nations sont obligés d'envoyer leurs enfants ailleurs. Pour que certains des enfants en question reçoivent les services voulus, il faut qu'ils soient pris en charge, quelles que soient la compétence des parents et la qualité du foyer.

Le sénateur Munson : Un commissariat à l'enfance permettrait-il de défendre les intérêts en question et de répondre à ce genre de besoins, comme nous en avons parlé dans notre rapport précédent?

Vous êtes d'accord, comme le comité que nous formons est d'accord, avec l'idée d'un commissariat à l'enfance. Ce qu'il faut, c'est aller au-delà de la simple recommandation, peut-être que le gouvernement pourrait faire quelque chose?

M. Thompson : Je reviendrai à la discussion qu'il y a eu ce matin à la Chambre. Le ministre Prentice a parlé de la nécessité d'instaurer un changement structurel.

Ce dont je vais parler entre probablement dans la catégorie du changement structurel. Il y a des choses précises dont j'aimerais parler en ce qui concerne les services d'aide à l'enfance. Je crois que c'est une question dont nous pourrions discuter dans des discussions du genre de celles qui ont eu lieu à Kelowna, pour nous approcher des principaux pans du tableau structurel qu'il faut regarder avec les Premières nations, le gouvernement fédéral ainsi que les provinces et les territoires. Nous pourrions mettre cela à l'ordre du jour en 2008 et tenir des discussions à court terme.

Le sénateur Mercer : Nous sommes toujours là, assis autour d'une table, à discuter des mauvaises nouvelles concernant les communautés autochtones, mais il y a aussi des cas de réussite.

Ce sont les bonnes nouvelles. Il y a des réserves qui sont dynamiques et fonctionnent bien pour diverses raisons. Est-ce que ce succès se manifeste aussi du côté de l'aide à l'enfance dans la réserve? Dans les réserves où la vie économique est bonne — je songe à la réserve de Membertou, en Nouvelle-Écosse, où mon ami, Bernd Christmas, jouait un grand rôle —, y a-t-il moins de

problems, less alcoholism and fewer problems for children on reserves where the economics are better? If the answer is yes, that underscores why we need to fix the other problem first.

Mr. Toulouse: Economics is part of the answer.

First Nations themselves need to be engaged in some kind of community development at the community level that talks about everything. I have seen how a community can begin to heal itself, its woes that have been there multi-generationally.

They have started talking about it to one another and addressing individually their need to go through healing processes so their families and the community can go through healing processes as well.

Even though most of the answers are internal, First Nations have requirements sometimes to seek outside help in facilitating such discussions. There are communities that have 2,000 to 3,000 people. This kind of work is more the long-term answer than the short-term economic development fix. At the end of the day, that person is still cashing a cheque and still wants to do what they have done historically, which may not be necessarily a healthy activity. However, if the person is already healthy, that person will take part in healthy activities to support the family and the community.

I think that is where a lot of the challenge is. Some economic development is key. I would hazard a guess that the community you spoke of has gone through a lot of that community development to arrive at the economic development they all seek to benefit from.

The Chairman: Chief Toulouse, thank you for providing us with a written brief that lays out some of your concerns and recommendations with respect to the United Nations Convention on the Rights of the Child. Thank you for an honest and frank dialogue. We hope we are part of the solution and not part of the continuing problem.

The committee continued in camera.

problèmes sociaux, moins d'alcoolisme et moins de problèmes pour les enfants, dans les réserves où le côté économique va mieux? Si la réponse est « oui », cela montre pourquoi il faut régler l'autre problème d'abord.

M. Toulouse : La question économique fait partie de la solution.

Les Premières nations elles-mêmes doivent participer à une sorte de développement communautaire, à l'échelle de la communauté, où tout est débattu. J'ai vu comment une communauté peut commencer à se guérir elle-même, à enrayer les maux qui l'accablent depuis plusieurs générations.

Ils ont commencé à en discuter entre eux et à songer, individuellement, à prendre la voie de la guérison, pour que leur famille et leur communauté prennent aussi la voie de la guérison.

Même si la plupart des réponses sont internes, les Premières nations ont parfois besoin d'une aide extérieure pour stimuler les discussions en question. Il y a des communautés où se regroupent de 2 000 à 3 000 personnes. Ce genre de travail a davantage trait à une solution à long terme qu'à une réponse économique à court terme. Au bout du compte, la personne encaisse encore un chèque et elle souhaite toujours faire ce qu'elle a fait historiquement, ce qui ne représente pas nécessairement une activité saine. Cependant, si la personne est déjà saine, elle participera à des activités saines pour soutenir la famille et la communauté.

Je crois que c'est là que réside pour une grande part le défi à relever. En arriver à un certain développement économique, voilà un facteur clé. Je m'aventurerais à dire que la communauté dont vous avez parlé a beaucoup exploré la voie du développement communautaire, pour en arriver au développement économique dont toutes cherchent à profiter.

La présidente : Chef Toulouse, merci d'être venu nous remettre un mémoire écrit qui expose certaines de vos préoccupations et recommandations en ce qui concerne la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Merci d'avoir eu avec nous un dialogue honnête et sans détour. Nous espérons faire partie de la solution et non pas du problème qui persiste.

Le comité poursuit à huis clos.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Poste-payé
Lettermail Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Assembly of First Nations:

Chief Angus Toulouse, Ontario Regional Chief;

Jonathan Thompson, Director, Social Development, Education and Languages.

TÉMOINS

Assemblée des Premières Nations :

Le chef Angus Toulouse, chef régional de l'Ontario ;

Jonathan Thompson, directeur, Développement social, éducation et langues.

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca